

**PROJECT DOCUMENT****TOGO****Project Title:** Projet de Développement des Eco-Villages**Project Number:** 00115034**Implementing Partner:** Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la protection de la nature**Start Date:** Mars 2019 **End Date:** Décembre 2023 **PAC Meeting date:** 27/02/2019**Brief Description**

En dépit de la grande diversité de ses écosystèmes, le Togo est confronté aux problèmes environnementaux majeurs caractérisés par la dégradation continue des ressources naturelles (terres, forêts, eaux etc.) engendrant la baisse de la productivité agricole et la fragilisation des écosystèmes. Cette situation est, en grande partie, imputable à une gestion peu rationnelle des ressources naturelles du fait de la pauvreté et des modes de production non durables. Les ressources ligneuses et la biomasse, principale source d'énergie au Togo, se raréfient sur toute l'étendue du territoire. La diminution de l'offre des services écologiques des forêts et des ressources forestières est un facteur de dégradation des terres, de perte de la biodiversité, de pénurie en bois, d'assèchement des points et plans d'eau, de régression des zones humides. Cette situation de dégradation généralisée des écosystèmes, amplifiée par les effets adverses des risques climatiques entraîne la perte de revenus en milieu rural et compromet les efforts du gouvernement et des partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Pour faire face à ces défis, s'accroissant avec les effets adverses du changement climatique constatés et projetés, le gouvernement togolais, avec l'appui technique et financier du PNUD, a entrepris depuis 2014, le test de l'initiative pilote d'un développement local multisectoriel et intégré du concept d'écovillages dans deux villages de la région maritime. Il s'agit de Donomadé dans la préfecture de Yoto, et AndoKpomey dans la préfecture de l'Avé.

Au vu des changements transformationnels de développement durable et inclusifs, induits grâce à la promotion des énergies renouvelables, un programme ambitieux de développement humain durable au profit de 500 villages à travers 50 écovillages-centres est élaboré par le gouvernement avec l'appui du PNUD. Dans le cadre de la mise en œuvre dudit programme, cinq (05) nouveaux sites d'écovillages ont été identifiés pour renforcer le développement local intégré conformément aux ambitions du CPD 2019-2023 en vue de contribuer à l'atteinte des plus hautes priorités nationales du PND inscrites dans le Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (PCAD) ou United Nations Development Assistance Framework, (UNDAF).

<p>Contributing Outcome (UNDAF/CPD, RPD or GPD):</p> <p><b>EFFET 3:</b> D'ici 2023, les populations des zones vulnérables ont accru leur résilience aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et ont un accès équitable à un environnement de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables.</p> <p><b>Résultat 3.2:</b> Solutions adoptées pour réaliser l'accès universel à une énergie propre, abordable et durable</p> <p><b>Résultat 3.3:</b> Les communautés vulnérables dans les zones fortement exposées aux risques naturels sont susceptibles de s'adapter aux impacts futurs des catastrophes et du changement climatique</p> <p>Indicative Output(s) with gender marker<sup>2</sup>:</p>	<b>Total resources required:</b>	<b>USD 3 702 413</b>	
	<b>Total resources allocated:</b>	<b>UNDP TRAC:</b>	<b>USD 2 489 740</b>
		<b>Donor:</b>	<b>USD 677 673</b>
		<b>Government:</b>	<b>USD 773 330</b>
		<b>In-Kind:</b>	<b>USD 238 330</b>
		<b>In-Cash:</b>	<b>USD 535 000</b>

04

SIGNATURES		
<p>Signature:</p>   <p>Mme Demba A. TIGNOKPA Ministre de la Planification du Développement et de la Coopération</p>	<p>Agreed by Government</p>	<p>Date/Month/Year:</p>
<p>Signature:</p>   <p>Prof. David Wonou OLADOKOUN Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature</p>	<p>Agreed by Implementing Partner</p>	<p>Date/Month/Year:</p>
<p>Signature :</p>   <p>M. Mactar FALL Représentant Résident.i</p>	<p>Agreed by UNDP</p>	<p>Date/Month/Year: <i>04 Mars 2019</i></p>

## I. TABLE DES MATIERES

I. TABLE DES MATIERES.....	3
II. LIST OF ACRONYMS AND ABBREVIATIONS .....	4
III. DEVELOPMENT CHALLENGE.....	5
i. Contexte et Importance Globale.....	5
ii. Passage à l'échelle de l'expérience pilote du concept des Ecovillages .....	6
IV. STRATEGIE DE SELECTION DES 5 NOUVEAUX ECOVILLAGES.....	7
i. Sélection des sites.....	7
ii. Sélection d'une liste réduite de trois villages par site .....	8
iii. Sélection définitive d'un village par site .....	9
V. ÉTABLISSEMENT DE LA SITUATION DE REFERENCE DE CHACUN DES CINQ NOUVEAUX ECOVILLAGES.....	10
VI. ANIMATION DU PROCESSUS DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF.....	10
i. Village de Zanvé.....	10
a) Les défis et barrières au développement durable de Zanvé .....	11
b) Les barrières au développement durable à lever.....	12
c) Les solutions suivant la vision des villageois.....	12
ii. Village de Klotchomé.....	12
a) Les défis et barrières au développement durable de Klotchomé.....	13
b) Les solutions suivant la vision des villageois.....	14
iii. Village de Doufouli.....	14
a) Les défis et barrières au développement durable du village de Doufouli.....	14
b) Les solutions suivant la vision des villageois.....	15
iv. Village d'Amondè.....	16
a) Les défis et barrières au développement durable du village d'Amondè.....	16
b) Les solutions suivant la vision des villageois.....	17
v. Village de Nassiète .....	17
a) Les défis et barrières au développement durable du village de Nassiète.....	17
b) Les solutions suivant la vision des villageois.....	18
VII. SOLUTION A LONG TERME ET BARRIERES A LEVER.....	18
VIII. STRATEGY.....	20
IX. RESULTS AND PARTNERSHIPS .....	22
i. Résultats attendus :.....	22
ii. Partenariats:.....	42
iii. Risques et hypothèses .....	42
iv. Engagement des parties prenantes: .....	43
v. Équité et considérations de genre : .....	43
vi. South-South and Triangular Cooperation (SSTrC):.....	44
iv. Social and environmental safeguards: .....	44
X. CADRE DES RESULTATS DU PROJET ECOVILLAGES .....	47
XII. GOVERNANCE AND MANAGEMENT ARRANGEMENTS .....	52
IX. CADRE D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE DU PROJET .....	53
XIII. PLANS D'INVESTISSEMENTS ANNUELS ET PLURIANNUELS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE DEVELOPPEMENT DES 5 NOUVEAUX ECOVILLAGES .....	56
X. GESTION DES RISQUES .....	X-0
Annexe 1 : Termes de Référence de la Mission de Terrain de la Task-Force .....	X-0

---

## II. LIST OF ACRONYMS AND ABBREVIATIONS

AMAT	Outil d'Adaptation et de Suivi
BM :	Banque Mondiale
BP	Bureau Pays
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDP	Conférence des parties
CDN :	Contribution Déterminée Nationale
CNUDB	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CVD :	Comités Villageois de Développement
CVS :	Comités Villageois Spécialisés
EU :	Union Européenne
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FPMA	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur les Changements Climatiques
IDH :	Indice de Développement Humain
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OCB :	Organisation Communautaire de Base
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PAPP	Plan d'Action du Programmes de pays
PLD :	Plan Locaux de Développement
PMA	Pays Moins Avancés
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PTFM	Plateforme Multifonctionnelle
SBAA	Accord d'Assistance Standard de Base
SFICE	Sensibilisation, Formation, Information, Communication Environnementale
TdC :	Théorie du Changement
TDR	Termes De Référence
UCR	Unité de coordination régionale
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PPT :	Plan Pluriannuel de Travail
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
SIG :	Système d'Information Géographique
UNDAF :	Cadre d'Assistance du Système des Nations Unies

### III. DEVELOPMENT CHALLENGE

#### i. Contexte et Importance Globale

1. Situé en bordure méridionale de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 56 600 km<sup>2</sup>, le Togo s'étend sur 600 km du Sud au Nord avec une largeur variant entre 50 km à la côte et 150 km. Le pays est limité à l'Est par le Bénin, à l'ouest par le Ghana, au Nord par le Burkina Faso et au Sud par le Golfe de Guinée. Cette position géographique place le Togo entre le 6e et le 11e degré de latitude Nord et entre 0 et 2e degré de longitude Est et confère au pays, une très grande diversité des écosystèmes liés aux différents ensembles climatiques le parcourant et allant du climat côtier, équatorial, soudanien et sahélien en plus de formations de montagnes. Cette situation géographique particulière fait du Togo, une mosaïque d'écosystèmes très riches et variés. Le territoire est subdivisé en 5 régions biogéographiques et socioéconomiques - Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes - constituées de 35 préfectures et une sous-préfecture qui sont composées de 391 cantons.

2. Le Togo est confronté aux problèmes environnementaux majeurs caractérisés par la dégradation continue des ressources naturelles (terres, forêts, eaux etc.) engendrant la baisse de la productivité agricole et la fragilisation des éco systèmes. Cette situation est, en grande partie, imputable à une gestion peu rationnelle des ressources naturelles du fait de la pauvreté et des modes de production non durables. Les ressources ligneuses et la biomasse, principale source d'énergie au Togo, se raréfient sur toute l'étendue du territoire. La diminution de l'offre des services écologiques des forêts et des ressources forestières est un facteur de dégradation des terres, de perte de la biodiversité, de pénurie en bois, d'assèchement des points et plans d'eau, de régression des zones humides, etc. Cela entraîne des conséquences sur l'appauvrissement des terres, la perte de revenus pour les producteurs et compromet les efforts du gouvernement et des partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

3. En matière d'énergie, le bois demeure la principale source d'énergie pour la cuisson. On note cependant, une certaine évolution: la proportion des ménages utilisant le bois pour la cuisson qui était de 58,7% en 2006 est passée de 53,0% en 2011 à 50,4% en 2015 selon les enquêtes QUIBB 2015. Par ailleurs, le taux d'accès des ménages à l'électricité a augmenté au fil du temps. En effet, en 2015, 49,3% des ménages ont accès à l'électricité alors que ce taux s'établissait à 39,7% et 27,8% respectivement en 2011 et en 2006. Les ménages résidant en milieu rural sont les plus défavorisés en matière d'accès à l'électricité comparativement aux ménages du Grand Lomé et des autres milieux urbains. En 2015, seulement 16,2% des ménages du milieu rural ont accès à l'électricité alors que ce taux s'établit à 90,3% et 76,9% respectivement dans le Grand Lomé et dans les autres milieux urbains.

4. Dans le secteur de l'eau, la proportion des ménages utilisant l'eau potable est passée de 50,6% en 2006 pour s'établir à 56,1% en 2011 et 61,8% en 2015 selon les enquêtes QUIBB 2015. En matière d'hygiène et d'assainissement, l'on note l'absence de normes de rejet des déchets et l'absence d'infrastructures de traitement des eaux usées (domestiques et industrielles). Les ménages dans l'ensemble du pays ont de moins en moins recours à la nature comme lieu d'aisance. En effet, 57,1% des ménages utilisaient la nature comme lieu d'aisance en 2006, cette proportion a considérablement baissé en 2011 passant à 47,3% pour s'établir à 42,9% en 2015. Cette tendance baissière est observée dans les milieux de résidences. Toutefois, la proportion de ménages qui utilisent la nature comme lieu d'aisance reste relativement élevée dans les milieux ruraux. En 2015, sept ménages ruraux sur dix utilisent encore la nature comme lieu d'aisance. Il convient de noter que les ménages résidant à Lomé n'utilisent quasiment plus la nature comme lieu d'aisance. En effet, seulement 4,5% des ménages du Grand Lomé utilisent la nature en 2015.

5. L'agriculture, un des principaux piliers vitaux de l'économie demeure l'un des secteurs les plus vulnérables aux effets des risques climatiques, car encore largement tributaire des cultures sous pluies. Ce secteur occupe 60% de la population active et demeure une agriculture familiale et de

subsistance très peu productive avec techniques non durables et des outils peu performants. En outre, en dépit d'un potentiel irrigable important dont dispose le pays, l'irrigation est très peu développée, sauf des aménagements de type gravitaire destinés essentiellement aux cultures vivrières dans les bas-fonds et les maraichages autour des cours d'eau. L'imprévisibilité grandissante de la pluviométrie a des conséquences sur les récoltes. Les sécheresses et inondations sont de plus en plus régulièrement observées.

6. Pour faire face à ces importants défis de développement local, affectant le développement économique et social en milieu rural et la conservation de l'environnement global et s'accroissant avec les nombreux effets déjà constatés du changement climatique devant s'amplifier dans le cadre des scénarios projetés par le PANA, le gouvernement togolais, avec l'appui technique et financier du PNUD, met en œuvre depuis 2014, l'initiative pilote de développement de deux Ecovillages dans l'optique d'un développement multisectoriel, intégré et durable au niveau local.

7. Cette stratégie novatrice est fondée sur l'intégration dans une même approche de lutte contre la pauvreté à travers le renforcement de la gouvernance à la base, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le renforcement de l'accès des populations aux services sociaux de base et l'amélioration des conditions de vie des populations en s'appuyant sur les énergies renouvelables.

8. Cette phase pilote a été testée dans les villages de Donomadé dans la préfecture de Yoto, et d'Andokpomey dans la préfecture de l'Avé à travers la mise en œuvre du projet de promotion d'un développement durable et de résilience aux changements climatiques. Après quatre ans de mise en œuvre du test de développement multisectoriel, intégré et solidaire, les deux villages pilotes ont amorcé des changements transformationnels de développement local inclusif, induits grâce à l'installation de mini-centrales solaires pour l'éclairage, la transformation des produits agricoles et la fourniture d'eau potable; l'amélioration de l'assainissement familial et la diversification des sources de revenus à travers la réalisation des champs écologiques pour la production agricole communautaire et le renforcement de la productivité de l'élevage familial.

## **ii. Passage à l'échelle de l'expérience pilote du concept des Ecovillages**

9. Pour une planification du processus d'un passage à l'échelle de cette initiative de développement local multisectoriel intégré de croissance inclusive au profit d'un plus grand nombre de villages et pour le long terme, à travers le concept novateur des Ecovillages, le PNUD a par ailleurs, appuyé l'initiative gouvernementale dans l'élaboration d'un programme national des Ecovillages au Togo.

10. Ce programme de développement des Ecovillages vise à promouvoir un développement humain durable au profit de 500 villages à travers 50 villages-centres, en contribuant à la lutte contre les effets des risques du changement climatique, à la préservation de l'environnement global et à l'effort mondial de réduction des gaz à effet de serre. Il met en particulier l'accent sur la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 du Système des Nations Unies, afin de promouvoir un développement multisectoriel et intégré à la base pour un développement inclusif solidaire et durable, sobre en carbone, et résilient aux effets adverses des risques climatiques.

11. En s'appuyant sur les effets de développement local visés par le programme, les résultats atteints et les transformations positives déjà amorcées dans les deux Ecovillages pilotes, le PNUD, dans l'appui aux initiatives et efforts du Gouvernement du Togo a retenu, dans la mise à l'échelle du programme Ecovillages, d'identifier cinq (05) nouveaux villages et d'élaborer leurs programmes d'investissement à mettre en œuvre dans le prochain cycle programmatique du PNUD à travers le nouveau CPD 2019-2023 pour une contribution à l'atteinte des effets du Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (PCAD) ou United Nations Development Assistance Framework, (UNDAF) traduisant les plus hautes priorités nationales inscrites dans le PND..

#### **IV. STRATEGIE DE SELECTION DES 5 NOUVEAUX ECOVILLAGES**

12. Pour une objective sélection des cinq nouveaux Ecovillages dans le processus de contribution au passage à l'échelle à travers la mise en œuvre du programme Ecovillages ciblant une série de 50 villages centres, le PNUD en appui au MEDDPN dans cette initiative, a retenu une mission consultative pour une sélection objective de ces 5 nouveaux Ecovillages, assortie de leurs outils de développement.

13. L'objectif principal de cette mission est d'identifier, selon une approche participative, cinq (5) nouveaux sites d'Ecovillages et l'élaboration de leur plan d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre intégrée des ODD au niveau local.

**De manière spécifique, il s'agira de:**

- Proposer, discuter et valider les critères de choix des nouveaux sites devant servir de cadre de développement des Ecovillages pour la promotion du développement durable et la résilience aux changements climatiques;
- Choisir cinq (5) villages devant faire l'objet d'accompagnement ;
- Etablir la situation de référence des villages choisis;
- Animer le processus de diagnostic participatif pour l'identification des problèmes prioritaires et l'analyse des solutions pouvant permettre d'améliorer les conditions de vie des populations de ces villages;
- Elaborer un plan d'investissement assorti d'un plan d'actions prioritaires pour le développement de chacun des cinq nouveaux Ecovillages.

14. Pour une effective atteinte de l'objectif de la mission, la méthodologie participative a retenu la mise en place d'une Task-Force par le MEDDPN, dans le processus de fourniture de chacun des cinq résultats ci-dessus pour une meilleure appropriation des résultats.

15. Dans le cadre du premier livrable portant sur la remise d'un rapport de démarrage et du rapport d'étape montrant le résultat de l'application de la méthodologie et des critères à une liste de villages, il s'est agi d'élaborer, les critères ci-après pour la sélection (i) des sites, (ii) d'une liste réduite de villages par site et (iii) d'un village par site.

##### **i. Sélection des sites**

16. Une première liste de critères objectifs de sélection participative des différents sites à retenir a été établie. Cette liste porte sur des critères biophysiques et socioéconomiques pour un passage à l'échelle sur la base d'une démonstration du concept des Ecovillages à travers les différents types d'écosystèmes ou zones éco-géographiques représentant des zones homogènes tant du point de vue biophysique et socioéconomique que du point de vue artistique et culturel. Les résultats acquis dans le cadre des divers types d'écosystèmes du pays serviront ainsi par la suite, à un meilleur passage à l'échelle dans les différentes zones bioclimatiques où le concept n'a jusqu'ici pas été testé durant la phase pilote et ce, pour une meilleure visibilité et assurance de succès dans les processus de transformation des villages en Ecovillages.

17. L'application de cette première série de critères sur la variabilité des zones bioclimatiques de test du concept des Ecovillages à la suite de son adoption, a conduit à la sélection de cinq sites représentant les différents écosystèmes du Togo à travers chacune des 5 régions du pays. A cet effet, les sites retenus et validés par les parties concernées portent sur :

- La région maritime
- La région des plateaux
- La région centrale
- La région de la Kara
- La région des savanes

## ii. Sélection d'une liste réduite de trois villages par site

18. Une deuxième liste de critères objectifs de sélection participative d'une liste réduite de trois villages respectant au mieux ces critères ou short-list de trois villages par site a été élaborée. Les critères portant sur la sélection de cette liste réduite de villages portent globalement sur l'efficacité dans le processus de transformation des villages en Ecovillages à travers notamment :

- L'accessibilité avec une localisation des villages sur un axe routier en vue d'une réduction des coûts, pour ainsi faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, en plus d'offrir de meilleures possibilités de médiatiser les acquis auprès des autres PTFs ;
- le potentiel de disponibilité d'eau douce dans l'optique d'une maîtrise de l'accès à l'eau potable et à l'eau de développement pour une effective adaptation des systèmes de production et des écosystèmes aux effets adverses des risques climatiques ;
- la taille du village approximative du village autour de 500-700 habitants pour une dynamique de l'effet de groupe devant garantir le succès et minimiser les coûts de transformation des villages en Ecovillages ;
- le regroupement des concessions dans l'optique de minimiser également les coûts portant notamment sur l'adduction d'eau et le câblage pour l'éclairage des rues et des espaces publics ;
- la cohésion sociale nécessaire à une effective dynamique de l'effet de groupe et ;
- la nature des acquis sur qui s'appuyer à travers les infrastructures et équipements déjà en place et les actions en cours en termes d'encadrement, de renforcement des capacités et de réalisations d'actions de développement par les projets, les ONG et les Services déconcentrés de l'Etat, toujours dans l'optique de minimiser les coûts et d'offrir les possibilités de réplication en taches d'huile au profit d'un plus grand nombre de villages.

19. L'examen et l'approbation de cette seconde série de critères avec les parties concernées lors de la réunion des membres de la Task-Force en date du 26 novembre 2018 a conduit par la suite à la sélection de la liste réduite de trois villages pour chacune des cinq régions du Togo.

20. Les résultats de l'application participative de ces critères, avec les parties concernées, carte à l'appui, ont conduit au résultat suivant :

**Tableau 1 :** Liste réduite des villages présélectionnés par région

Région Administrative	Aires Protégées concernées	Villages de la Short-List
Région Maritime	Forêt classée de Lili	1. Lovo
	Réserve de Biosphère du Mono (Forêt d'Akissa)	2. Kpevego 3. Zanvé
Région des Plateaux	Forêt classée de Have nord	1. Awagome
	Forêt classée d'Asrama	2. Klotchome
	Réserve de faune d'Akwaba	3. Alekope
Région Centrale	Parc national Fazao-Malfakassa	1. Bouzaalo
		2. Kona
		3. Doufouli

Région de la Kara	Forêt classée de Sirka	1. Keran
		2. Kpewa
		3. Amondè
Région des Savanes	Forêt classée de Galangachi	1. Akpossou
		2. Ngambi
		3. Nassiete

### iii. Sélection définitive d'un village par site

21. Une troisième liste de critères devant aboutir à la sélection d'un village à partir de la liste réduite de villages a été élaborée. Les critères de sélection définitive du village par site portent notamment sur :

- La localisation du village à la périphérie d'une Aire Protégée (AP) en vue d'une réduction des pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles des AP ;
- le potentiel écotouristique pour une effective coopération entre les villageois et les agents des AP tout en offrant des possibilités d'écoulement des produits biologiques des Ecovillages au profit des hôtels ;
- le potentiel de conservation de l'environnement global à travers la conservation des espèces animales et végétales endémiques et celles mondialement menacées et inscrites sur les listes rouges de l'UICN et à la limite de leur extinction.

22. L'examen et l'adoption des critères de cette troisième série par les parties concernées lors de la réunion des membres de la Task-Force en date du 26 novembre 2018 ont été suivis de l'application desdits critères.

23. Le résultat de l'application participative de ces critères à la liste réduite des villages par région a abouti à la sélection finale d'un village par région. Ce résultat représentant le dernier livrable de la Tranche 1 a été approuvé par des autorités du MERF et validé en atelier le 13 décembre 2018 se présente comme suit:

**Tableau 2:** Liste finale de la sélection des 5 nouveaux Ecovillages

Région Administrative	Aires Protégées concernées	Liste des 5 nouveaux Ecovillages
Région Maritime	Forêt d'Akissa, Réserve de Biosphère du Mono, transfrontalière avec le Bénin	1. Zanvé Canton d'Agouegan, Préfecture des Lacs
Région des Plateaux	Forêt classée d'Asrama	2. Klotchome canton d'Asrama, Préfecture de Haho
Région Centrale	Parc national Fazao-Malfakassa	3. Doufouli, Canton de Doufouli, Préfecture de Blita
Région de la Kara	Forêt classée de Sirka	4. Amondè, Canton de Sirka, Préfecture de Binah
Région des Savanes	Forêt classée de Galangachi	5. Nassiete Canton de Goudogua, Préfecture de Tandjouaré

---

## V. Etablissement de la situation de référence de chacun des cinq nouveaux écovillages

Une mission de terrain conduite du 03 au 08 décembre 2018 par une équipe de la Task-Force comprenant les cadres du Ministère en charge de l'environnement et d'un Consultant international recruté par le PNUD, s'est rendue dans chacun des 5 villages devant être transformés en écovillages. Les TDR de cette mission de terrain sont en annexe 1.

24. Pour chacun des 5 villages visités, la mission a rendu une visite de courtoisie et de briefing aux Directeurs Régionaux du MEDDPN en présence des Directeurs Préfectoraux concernés en vue de son introduction aux Préfets et aux Chefs de Canton concernés avant les réunions villageoises d'établissement de la situation de référence et du diagnostic participatif des problèmes et des solutions.

25. L'établissement de la situation de référence en rapport aux cibles des indicateurs des écovillages dans l'atteinte au plan local des ODD dans le cadre des outils de mise en œuvre, en vue de permettre une évaluation des performances dans le processus de transformation des villages en écovillages est traitée dans le Cadre des Résultats figurant dans la section VII.

26. Pour chacun des 5 villages, un rapport présentant la situation de référence détaillée est en annexe 2. Ces rapports fournissent des informations quantitatives et qualitatives sur les plans physiques, socioéconomiques, culturels et écologiques de chaque village. Ces rapports présentent des données actualisées sur les potentialités locales en ressources naturelles à protéger et à valoriser. Ces données concernent la situation sur les disponibilités en terres agricoles, le degré de dégradation des terres, les vulnérabilités des systèmes de production et des écosystèmes face à la pauvreté et la généralisation de la dégradation du couvert végétal et aux effets des risques climatiques de sécheresse en l'absence d'options alternatives.

27. Cette situation de référence fait le point du niveau de contribution du village dans l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD), les capacités de pilotage de la gouvernance multisectorielle et intégrée, l'accès aux services sociaux de base, la résilience aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophes.

---

## VI. Animation du processus de diagnostic participatif

28. Pour chacun des 5 villages visités, un diagnostic participatif et inclusif intégrant les jeunes, les femmes, les groupes socio-économiques, les notables, les services techniques déconcentrés et les ONG a été fait. La mission a retenu avec attention, les significatives contributions des femmes, des jeunes et des représentants des Comités Villageois de Développement (CVD), des ONG, des enseignants et des services de santé.

29. Les résultats de ce diagnostic participatif et inclusif par village portant sur les problèmes vécus et décrits par les villageois et les solutions envisagées suivant leurs visions de développement durable se présentent globalement comme suit :

### i. Village de Zanvé

30. Situé dans la Région Maritime, le village de Zanvé est localisé dans le Canton d'Agouegan, Préfecture des Lacs. Il est riverain de la forêt d'Akissa adjacente à la Réserve de Biosphère du Mono, une Zone Humide transfrontalière avec le Bénin intégrant des zones de mangroves et de nombreux lacs. Le terroir villageois comprend le village centre de Zanvé autour duquel gravitent 5 villages satellites sur un rayon approximatif d'un à 1.5 km. Le village compte 750 habitants dont 430 femmes soit 57.3%, 320 hommes et un total de 150 ménages. Le nombre de jeunes, filles et garçons entre 15 et 35 ans est de 452 soit 60.2% de la population totale.

31. L'activité principale du village centre et de ses 4 satellites est la pêche pratiquée par les hommes et les activités de transformation et de commercialisation des produits fumés et commercialisés par les femmes.

#### **a) Les défis et barrières au développement durable de Zanvé**

32. Le problème central dans l'espace économique du village et de ses 4 satellites porte sur l'intense déboisement des mangroves face aux fortes pressions de bois de feu pour la cuisine, la transformation des produits de pêches, le bois de service pour la construction des cases et les défrichements agricoles.

33. Ce problème de déboisement généralisé des mangroves se traduit notamment par :

- une intense érosion et un envasement des zones de mangroves. Cette situation entraîne le blocage des eaux salées ne pouvant plus remonter. L'hydrologie s'est donc modifiée avec une occupation du milieu par les eaux douces stagnantes du principal lac conduisant à l'occupation de toute la zone par des plantes envahissantes comme le Typha et la Jacinthe d'eau qui étouffent toute autre forme de végétation, bloquant ainsi la navigation et la remontée des poissons pour la reproduction et l'alimentation.
- En conséquence, les captures sont de plus en plus faibles et les femmes sont obligées d'aller dans d'autres villages lointains pour acheter du poisson. Ces poissons après transformation, reviennent plus chers avec peu de marges de bénéfices.
- Cette situation ne facilite pas la sortie de la pauvreté des hommes et des femmes de Zanvé qui n'ont d'autres options alternatives que d'exercer des pressions sur les bois de mangrove déjà fortement éprouvés ce qui compromet de fait les efforts de sortie de la pauvreté. Ainsi, le cercle vicieux pauvreté-dégradation de la mangrove-pauvreté s'installe.
- Cette situation est exacerbée par une absence d'accès aux services sociaux de base se traduisant par une absence/insuffisance notamment:
  - de case de santé ;
  - de latrine ;
  - de salles de classes ;
  - de crédit pour des options alternatives d'AGR ;
  - de marché de distribution au plan local ;
  - d'accès aux financements pour l'élevage et le maraichage ;
  - d'accès aux semences et races améliorées ;
  - d'options alternatives face au faible potentiel d'encadrement se limitant à l'ONG COSOL dans l'appui au fumage du poisson;
- De faibles capacités du Comité Villageois de Développement dans le pilotage du changement. A côté de cet important défi de dégradation de l'environnement et des systèmes de production, Zanvé est également confronté à :
  - la dégradation du couvert végétal en dehors de la côte suite à l'intense déboisement se traduisant par des ruissellements et une érosion des terres constamment cultivées, dans un contexte d'absence de jachères.
  - En conséquence, l'agriculture qui aurait pu servir d'option alternative à ce village de pêcheurs est fortement marquée par une baisse des récoltes de maïs, manioc, tomate et piment, compromet tant ainsi les efforts de réduction de la pauvreté et d'assurance de la sécurité alimentaire et la malnutrition.

- Cette situation est exacerbée par une salinisation des terres et l'irrégularité des pluies se traduisant par des sécheresses en l'absence de toute forme de culture irriguée et de semences adaptées pour un renforcement de la résilience.

#### **b) Les barrières au développement durable à lever**

34. Les barrières au développement durable auxquelles Zanvé et des villages satellites sont confrontés portent notamment sur :

- Le faible niveau d'organisation et de pilotage des actions de développement durable ;
- Les faibles capacités dans les activités de restauration de la mangrove et des forêts adjacentes ;
- Le faible niveau de renforcement des capacités dans les techniques et technologies les meilleures tant au niveau de la pêche que des activités de mareyages, de fumage ;

#### **c) Les solutions suivant la vision des villageois**

35. Face à cette grande vulnérabilité des systèmes de production et des écosystèmes au regard de la conjonction des risques climatiques et des mauvaises pratiques dans un contexte d'absence d'options alternatives d'anticipation et de riposte, les solutions, suivant la vision des acteurs portent notamment sur :

- La régénération des mangroves avec des règles d'utilisation durable des ressources du couvert végétal ;
- La plantation massive de propagules ;
- La promotion de foyers améliorés pour l'efficacité énergétique et la réduction de la pression sur les espèces forestières ;
- L'agroforesterie dans les champs lessivés et peu productifs pour la restauration de la fertilité des sols et l'amélioration de productions agricoles ;
- La promotion de l'élevage dans l'optique de la diversification des AGR avec le microcrédit pour une amélioration de la disponibilité de protéines animales et de fumure organique ;
- L'aquaculture en attendant la régénération des mangroves et la remontée des eaux marines pour la destruction des plantes envahissantes d'eau douce ;
- La construction de hangars pour les activités de fumure et la mise en place de congélateurs solaires pour vendre le poisson frais et limiter les pressions sur le bois pour la fumure ;
- La création d'une forêt villageoise communautaire (FVC) sur une superficie de 150 ha disponible pour sa régénération afin de réduire les érosions et le lessivage des terres ;
- La mise en place de latrines, de case de santé ;
- La réfection des 6 lampadaires dont seulement 3 fonctionnent ;
- La promotion de plantations massives d'arbres fruitiers et forestiers ;
- La promotion de cultures irriguées et la diversification des systèmes de production ;
- L'allègement des travaux des femmes avec la promotion des équipements pour la transformation des produits en vue d'encourager la scolarisation de la jeune fille.

36. Sur la base des défis constatés par les populations et des solutions envisagées suivant la vision des acteurs, la Théorie du Changement transformationnel de synthèse du processus de mise en place des cinq nouveaux Ecovillages est à la figure 1 de la section IV portant sur la stratégie.

#### **ii. Village de Klotchomé**

37. Situé dans la Région des Plateaux, le village de Klotchomé est localisé dans le Canton d'Asrama, Préfecture de Haho. Il est adjacent à la Forêt Classée (FC) d'Asrama sous gestion de l'Office de Développement et d'Exploitation Forestière (ODEF). La forêt entoure le terroir villageois qui peine à trouver de terre disponible pour son extension et le développement de

l'agriculture. Il y a environ une quarantaine d'années, ce village se trouvait au cœur de la forêt avant d'être délocalisé et réinstallé à proximité de la route pour des raisons de protection de la forêt.

38. Le terroir villageois comprend le village centre de Klotchomé autour duquel gravitent 4 villages satellites sur un rayon d'environ 1 à 3.0 km. Le village de Klotchomé partage avec ces trois villages satellites les mêmes espaces économiques. Il comprend 600 habitants dont 312 femmes soit 52%, 288 hommes et 312 ménages et 420 jeunes filles et garçons entre 15 et 35 ans soit 70% de sa population.

39. L'activité principale du village-centre de Klotchomé et de ses trois satellites est l'agriculture sous pluie pratiquée par les hommes et les activités de maraichage par les femmes qui se chargent également de la commercialisation des produits de récolte. Les activités agricoles portent principalement sur la production du manioc, du maïs, du soja, de la tomate, du sorgho, des arachides et d'igname.

#### **a) Les défis et barrières au développement durable de Klotchomé**

40. Le problème central dans l'espace économique du village et de ses 4 villages satellites adjacents porte sur :

- L'absence de terres pour une extension des cultures face à la croissance démographique galopante dans le village dans le contexte de l'encerclement du village par l'AP ;
- L'absence de terres même pour de nouvelles constructions ;
- La pauvreté des terres constamment cultivées sans jachère de régénération des capacités productives ;
- Les faibles capacités productives des sols et la baisse des productions agricoles ;
- L'absence d'options alternatives d'élevage en raison de l'absence d'espace ;
- L'absence de fumure organique pour restaurer la fertilité des terres ;
- Les faibles productions agricoles incapables de nourrir la population ;
- L'insécurité alimentaire ;
- La destruction des cultures par les transhumants et les conflits que cette situation engendre ;
- L'invasion de chenilles détruisant les plantations pendant l'hivernage ;
- L'insuffisance de RSE avec l'ODEF ;
- L'absence de techniques et technologies de gestion durable des systèmes de production ;
- L'absence d'options alternatives et la pauvreté ambiante ;
- Installation du cercle pauvreté-dégradation de l'environnement-pauvreté ;

41. Face à ces défis, Klotchomé rencontre également des difficultés marquées par des problèmes d'accès aux services sociaux de base dominés notamment par l'absence :

- de case de santé
- de latrine
- d'école
- de marché
- de financement d'AGR
- de foyers améliorés
- d'allègement des travaux et d'autonomisation des femmes
- de centre de loisirs
- d'éclairage

### **b) Les solutions suivant la vision des villageois**

42. Face à cette grande vulnérabilité des systèmes de production et au regard de la conjonction des risques climatiques et des mauvaises pratiques dans un contexte d'absence de terres pour l'extension des cultures et de lessivage des sols devenus peu productifs, les solutions, suivant la vision des acteurs portent notamment sur:

- L'intensification et la diversification des cultures à travers l'agroforesterie ;
- L'accès à la terre ;
- La promotion de l'embouche bovine, ovine et aviaire pour la fumure des champs et l'accès aux protéines animales ;
- La promotion des foyers améliorés ;
- La promotion de l'aquaculture et la formation des villageois aux meilleures techniques ;
- La construction de latrines ;
- La construction et le fonctionnement d'une case de santé ;
- La mise en place d'un marché ;
- La promotion de plantations fruitières et forestières ;
- L'exhaure avec une pompe solaire et adduction d'eau pour la distribution d'eau potable ;
- L'accès aux énergies propres pour l'éclairage et la production ;

43. Sur la base des défis constatés par les populations et des solutions envisagées suivant la vision des acteurs, la Théorie du Changement transformationnel de synthèse du processus de mise en place des cinq nouveaux Ecovillages est à la figure 1 de la section IV portant sur la stratégie.

### **iii. Village de Doufouli**

44. Situé dans la Région Centrale, le village de Doufouli est localisé dans le Canton de Doufouli, Préfecture de Blitta. Il est adjacent au Parc national Fazao-Malfakassa, l'un des plus grands parcs du Togo, avec 192,000 ha.

45. Le terroir villageois comprend le village centre de Doufouli autour duquel gravitent deux villages satellites sur un rayon de 1.5 à 3.5 km. Il comprend 700 habitants dont 380 femmes (54.2%), 320 hommes et 200 ménages. Les jeunes filles et garçons entre 15 et 35 ans sont au nombre de 525 soit 75% de la population totale.

46. L'activité principale du village centre de Doufouli et de ses satellites est dominée par l'agriculture sous pluie pratiquée par les hommes et les activités de maraîchage par les femmes qui se chargent également de la commercialisation des produits sans transformation. Les activités agricoles portent principalement sur la production du manioc, du maïs, du soja, de la tomate, du sorgho, arachides et d'igname.

### **a) Les défis et barrières au développement durable du village de Doufouli**

47. Le problème central dans l'espace économique du village-centre de Doufouli et de ses 2 villages satellites adjacents porte sur :

- Les intenses déboisements suites aux fortes pressions de défrichement, de coupes de bois de feu et de services ;
- L'érosion des terres, la faible fertilité des sols et les baisses de production avec des problèmes d'alimentation en l'absence de protéines animales comme le poisson et la viande ;
- La baisse des récoltes suite aux effets d'irrégularités des pluies ;
- L'absence de semences améliorées à cycle court ;
- L'absence de cultures irriguées ;

- L'absence d'options alternatives de promotion de l'élevage;
- L'absence de fumure organique pour restaurer la fertilité des terres ;
- Les faibles productions agricoles incapables de nourrir la population ;
- L'insécurité alimentaire ;
- Le vol de bétail décourageant toute initiative d'élevage;
- La destruction des cultures par les transhumants avec de nombreux conflits ;
- Absence de techniques et technologies de gestion durable des systèmes de production ;
- L'absence d'options alternatives ;
- L'accroissement de la pauvreté ;
- L'Installation du cercle pauvreté-dégradation de l'environnement-pauvreté ;

48.Face à ces défis, Dufouli rencontre également des difficultés marquées par des problèmes d'accès aux services sociaux de base dominés notamment par l'absence /insuffisance :

- de case de santé
- de latrine
- d'école
- de marché
- de financement d'AGR
- de foyers améliorés
- d'allégement des travaux et d'autonomisation des femmes
- d'espace de loisirs

49.En matière d'éclairage, le village de Doufouli dispose de 30 lampadaires solaires dont environ 10 seulement en marche.

#### **b) Les solutions suivant la vision des villageois**

50.Face au considérable déboisement et le lessivage des terres devenues peu productives, et le manque d'options alternatives, les solutions, suivant la vision des acteurs de Doufouli portent notamment sur:

- L'intensification et la diversification des cultures à travers l'agroforesterie ;
- La promotion de l'embouche bovine, ovine et aviaire pour la fumure des champs et l'accès aux protéines animales ;
- La promotion de plantations fruitières et forestières ;
- La promotion des foyers améliorés ;
- La promotion de l'aquaculture et la formation des villageois aux meilleures techniques ;
- La construction de latrines ;
- La construction et le fonctionnement d'une case de santé ;
- La remise en état de marche des lampadaires solaires en panne ;
- La mise en place d'un marché ;
- La construction d'un château d'eau sur le forage existant ;
- L'exhaure avec une pompe solaire et adduction d'eau pour la distribution d'eau potable ;
- La promotion des AGR au profit des femmes et des jeunes.

51.Sur la base des défis constatés par les populations et des solutions envisagées suivant la vision des acteurs, la Théorie du Changement transformationnel de synthèse du processus de mise en place des cinq nouveaux Ecovillages est à la figure 1 de la section IV portant sur la stratégie.

#### **iv. Village d'Amondè**

52. Situé dans la Région de la Kara, le village d'Amondè est localisé dans le Canton de Sirka, Préfecture de Binah. Il est adjacent à la Forêt Classée de Sirka.

53. Le terroir villageois comprend le village centre d'Amondè autour duquel gravitent trois villages satellites sur un rayon approximatif de 0.4 à 1.0 2.5 km. Il comprend 1,337 habitant dont 736 femmes soit 55%, 601 hommes et 672 ménages. Le village compte 535 jeunes filles et garçons entre 15 et 35 ans soit 40% de la population totale.

54. L'activité principale du village-centre d'Amondè et de ses 3 satellites est dominée par l'agriculture sous pluie pratiquée par les hommes et les activités de maraichage par les femmes qui se chargent également de la commercialisation des produits sans transformation. Les activités agricoles portent sur la production notamment le manioc, le maïs, soja, tomate, sorgho, arachides et igname.

##### **a) Les défis et barrières au développement durable du village d'Amondè**

55. Le problème central dans l'espace économique du village et de ses 3 villages satellites adjacents porte sur :

- Les intenses déboisements suites aux fortes pressions de défrichage, de coupes de bois ;
- L'érosion des terres, la faible fertilité des sols et les baisses de production avec des problèmes d'alimentation en l'absence de protéines animales comme le poisson et la viande ;
- L'ensablement du fleuve Kara ;
- La baisse des récoltes suite aux effets d'irrégularités des pluies ;
- L'absence de semences améliorées à cycle court ;
- L'absence de cultures irriguées ;
- L'absence d'options alternatives de promotion de l'élevage ;
- L'absence de fumure organique pour restaurer la fertilité des terres ;
- Les faibles productions agricoles incapables de nourrir la population ;
- L'insécurité alimentaire ;
- Le vol de bétail décourageant toute initiative d'élevage ;
- La destruction des cultures par les transhumants et les nombreux conflits ;
- Absence de techniques et technologies de gestion durable des systèmes de production ;
- L'absence d'options alternatives et accroissement de la pauvreté ;
- L'installation du cercle pauvreté-dégradation de l'environnement-pauvreté ;

56. Face à ces défis, Amondè rencontre également des difficultés marquées par des problèmes d'accès aux services sociaux de base dominés notamment par l'absence/insuffisance :

- de case de santé
- de latrine
- de financement d'AGR
- de foyers améliorés
- d'allègement des travaux et d'autonomisation des femmes
- lieu de loisirs

57. En matière d'éclairage, le village d'Amondè dispose d'une électrification aussi bien des rues avec des lampadaires que des ménages avec des prises.

## **b) Les solutions suivant la vision des villageois**

58. Face au considérable déboisement et le lessivage des terres devenues peu productives, l'ensablement du cours d'eau et le manque d'options alternatives, les solutions, suivant la vision des acteurs d'Amondèportent notamment sur:

- L'intensification et la diversification des cultures à travers l'agroforesterie ;
- La promotion de l'embouche bovine, ovine et aviaire pour la fumure des champs, l'accès aux protéines animales ;
- La promotion de plantations fruitières et forestières ;
- La promotion des foyers améliorés ;
- La promotion de l'aquaculture et la formation des villageois aux meilleures techniques
- La construction de latrines ;
- La construction et le fonctionnement d'une case de santé ;
- La remise en état de marche des lampadaires solaires en panne ;
- La mise en place d'un marché ;
- La construction d'un château d'eau sur le forage existant ;
- L'exhaure avec une pompe solaire en remplacement de la pompe manuelle, et adduction d'eau pour la distribution d'eau potable ;
- La promotion des AGR au profit des femmes et des jeunes.

59. Sur la base des défis constatés par les populations et des solutions envisagées suivant la vision des acteurs, la Théorie du Changement transformationnel de synthèse du processus de mise en place des cinq nouveaux Ecovillages est à la figure 1 de la section IV portant sur la stratégie.

## **v. Village de Nassiete**

60. Le terroir villageois comprend le village centre de Nassiete autour duquel gravitent de l'autre côté de la montagne, plusieurs hameaux sur un rayon 1.5 à 2.5 km. Il comprend 1,900 habitant dont 1,000 femmes et 900 hommes avec 405 ménages et 1,100 jeunes filles et garçons entre 15 et 35 ans.

61. L'activité principale du village centre et de ses hameaux satellites est dominée par l'agriculture sous pluie pratiquée par les hommes et les femmes qui se chargent également de la commercialisation des produits. Les activités agricoles portent sur la production principalement le manioc, le maïs, soja, tomate, sorgho, arachides et igname.

## **a) Les défis et barrières au développement durable du village de Nassiete**

62. Le problème central dans l'espace économique du village de Nassiete et de ses hameaux satellites dispersés de part et d'autres de la montagne porte notamment sur :

- Les intenses déboisements suites aux fortes pressions de défrichement, de coupes de bois ;
- L'intensité du ruissellement le long des flancs de la montagne ;
- L'érosion des terres, la faible fertilité des sols et les baisses de production avec des problèmes d'alimentation en l'absence de protéines animales comme le poisson et la viande ;
- La baisse des récoltes suite aux effets d'irrégularités des pluies ;
- L'absence de semences améliorées à cycle court ;
- L'absence de cultures irriguées ;
- L'absence d'options alternatives de promotion de l'élevage ;
- L'absence de fumure organique pour restaurer la fertilité des terres ;
- Les faibles productions agricoles incapables de nourrir la population ;

- L'insécurité alimentaire ;
- Le vol de bétail décourageant toute initiative d'élevage;
- La destruction des cultures par les transhumants ;
- Absence de techniques et technologies de gestion durable des systèmes de production ;
- L'absence d'options alternatives et accroissement de la pauvreté ;
- Installation du cercle pauvreté-dégradation de l'environnement-pauvreté ;

63.Face à ces défis, Nassiete rencontre également des difficultés marquées par des problèmes d'accès aux services sociaux de base dominés notamment par l'absence/insuffisance :

- de case de santé
- de latrine
- d'éclairage
- de marché
- de financement d'AGR
- de foyers améliorés
- d'allégement des travaux et d'autonomisation des femmes
- de loisirs

64.En matière d'éclairage, le village de Doufouli dispose de 30 lampadaires solaires dont environ 10 seulement en marche

#### **b) Les solutions suivant la vision des villageois**

65.Face au considérable déboisement et le lessivage des terres devenues peu productives, et le manque d'options alternatives, les solutions, suivant la vision des acteurs du village de Nassiete portent notamment sur:

- L'intensification et la diversification des cultures à travers l'agroforesterie ;
- La promotion de l'embouche bovine, ovine et aviaire pour la fumure des champs, l'accès aux protéines animales ;
- La promotion de plantations fruitières et forestières ;
- La promotion des foyers améliorés ;
- La promotion de l'aquaculture et la formation des villageois aux meilleures techniques
- La construction de latrines ;
- La construction et le fonctionnement d'une case de santé ;
- La remise en état de marche des lampadaires solaires en panne ;
- La mise en place d'un marché ;
- La construction d'un château d'eau sur le forage existant ;
- L'exhaure avec une pompe solaire et adduction d'eau pour la distribution d'eau potable ;
- La promotion des AGR au profit des femmes et des jeunes.

66.Sur la base des défis constatés par les populations et des solutions envisagées suivant la vision des acteurs, la Théorie du Changement transformationnel de synthèse du processus de mise en place des cinq nouveaux Ecovillages est à la figure 1 de la section IV portant sur la stratégie.

---

### **VII. SOLUTION A LONG TERME ET BARRIERES A LEVER**

67.Comme l'indiquent les sections ci-dessus, l'économie, le développement socio-économique et environnemental de l'ensemble des 5 nouveaux villages à transformer en Ecovillages reposent à ce jour sur des secteurs vitaux et très vulnérables car encore fortement tributaires des pluies marquées par l'irrégularité du régime pluviométrique. Cette situation est exacerbée par les pratiques non durables. . D'une manière générale, les problèmes communs portent notamment sur :

- Les faibles capacités d'organisation et de pilotage local du développement ;
- L'absence de plan local d'aménagement, d'occupation des sols suivant les vocation et de gestion des ressources naturelles des terroirs villageois ;
- L'absence de règles locales d'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants ;
- Le manque de capacités d'assurer la durabilité des infrastructures et équipements d'accès aux services sociaux de base ;
- L'absence d'accès aux énergies renouvelables ;
- L'absence d'accès à la maîtrise d'eau aussi bien pour l'eau potable que pour l'eau de développement ;
- L'absence d'options alternatives et de capitalisation des meilleures techniques et technologies d'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Les difficultés de garantir la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté ;
- Les fortes pressions sur les ressources des AP avec une dégradation des habitats sauvages et fortes érosions de la biodiversité ;
- L'intensification des feux de brousse ;
- L'ensablement des cours d'eau et la dégradation des mangroves.

68. Déjà fortement affectés par la dégradation généralisée de l'environnement, exacerbée par la pauvreté grandissante en milieu rural, il est à prévoir, les pires catastrophes socioéconomiques et environnementaux au regard de la grande vulnérabilité des secteurs vitaux de l'économie rurale et des faibles capacités d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes face au manque d'options alternatives, aux faibles capacités d'organisation des institutions villageoises et inter-villageoises, de l'insuffisance des infrastructures et équipements d'accès aux services sociaux de base nécessaires au renforcement de la résilience et à la lutte contre la pauvreté. Pour permettre aux cinq nouveaux Ecovillages de mieux gérer la prise en charge des défis liés à la dégradation des systèmes de production et des écosystèmes affectant négativement les conditions de vie en milieu rural, il est urgent considérer les défis les plus pressants. Ceux-ci incluent notamment la nécessité de:

- Renforcer les capacités d'organisation et de pilotage du développement local multisectoriel et intégré ;
- Promouvoir une organisation de l'occupation de l'espace rural du village-centre et de ses satellites ;
- Restaurer les capacités productives des systèmes de production et des écosystèmes ;
- La Promotion d'options alternatives de création inclusive d'emplois verts et de richesses ;
- La conservation communautaire des écosystèmes et du flux des services écosystémiques.

69. Ces solutions requièrent le développement de robustes capacités des institutions villageoises et intervillageoises, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la maîtrise de l'énergie et de

l'eau pour la conduite des actions agrosylvopastorales et de transformation des produits nécessaires au renforcement de la résilience et la promotion de l'adaptation inclusive.

---

## VIII. STRATEGY

70. Le projet contribuera au développement du processus de réduction de la vulnérabilité, de renforcement de la résilience des écosystèmes et des systèmes de production et de la promotion de l'adaptation au profit aussi bien des villages-centres que des villages satellites dans les secteurs vitaux les plus vulnérables du développement rural. A cet effet, l'objectif du projet est de **«Promouvoir un développement local du terroir sobre en carbone, résilient aux effets du changement climatique et bénéfique à l'environnement global des Aires Protégées à travers les Ecovillages»**.

Pour arriver à cet objectif, l'approche stratégique de la Théorie du Changement (TdC) retenue pour cette meilleure solution portera sur 3 composantes inter-reliées consistant à adresser les causes premières du défi :

- Au pilotage inclusif de la gouvernance territoriale locale du développement socio-économique et culturel durable,
- à l'adaptation des écosystèmes et des systèmes de production, croissance inclusive et création durable d'emplois verts et de richesses et
- à l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation communautaire des écosystèmes

Dans cette stratégie, la solution préférée à long terme porte sur : **le renforcement des capacités locales de pilotage de la gouvernance du développement durable, l'adaptation inclusive aux effets adverses des changements climatiques, et la contribution à l'effort mondial de réduction des gaz à effets de serre et la conservation de l'environnement global**

71. Globalement, le détail de la stratégie d'intervention du projet pour chacune des trois composantes constituant de puissants leviers de mise en place des changements transformationnels nécessaires dans la prise en charge du défi à l'adaptation et à la contribution à l'effort mondial de réduction des gaz à effet de serre à travers le concept des Ecovillages se présente dans la théorie du changement à la figure 1 ci-après.



---

## IX. RESULTS AND PARTNERSHIPS

### i. Résultats attendus:

#### Objectif, Effets, Produits et activités du Projet

72. L'objectif du projet est de: **Promouvoir un développement local du terroir sobre en carbone, résilient aux effets du changement climatique et bénéfique à l'environnement global à travers les Ecovillages.** Cet objectif mettra à contribution le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature, assurant la tutelle technique du projet, les ministères et structures en charge de la planification, des finances ; de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des infrastructures, de l'aménagement du territoire, des Collectivités Locales (CL), des ONGs, de la recherche, des acteurs privés ; des parlementaires, des organisations communautaires de base (OCB), les groupes socio-professionnels et les journalistes.

73. Pour arriver à cet objectif, le projet devra, au terme de sa mise en œuvre, assurer un pilotage inclusif de la gouvernance territoriale locale du développement socioéconomique et culturel durable (Effet 1). Pour compléter les conditions de réalisation de cet objectif du projet, il sera nécessaire de renforcer les capacités d'adaptation et des systèmes de production, croissance inclusive et création durable d'emplois verts et de richesses (Effet 2) et d'utilisation durable des ressources naturelles et conservation communautaire des écosystèmes (Effet 3)

74. La prise en charge effective des barrières (figure 1 ci-dessus de la Théorie du changement du projet) empêchant à ce jour, les actions en cours de la situation de référence d'arriver à l'atteinte des objectifs de développement durable, portera notamment sur la gouvernance locale du développement multisectoriel intégré, l'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes et la conservation de l'environnement global à travers le concept novateur des Ecovillages.

75. Le projet se fondera en particulier, sur les acquis des actions en cours de la ligne de base intégrant les leçons d'expérience des deux villages pilotes et sur la mise en place d'un robuste partenariat pour d'effectives synergies afin de maximiser les acquis du projet au profit d'un plus grand nombre de personnes et pour le long terme.

76. Dans le cadre de la stratégie retenue par le projet, l'atteinte de l'objectif de la Théorie du Changement (Figure 1) ne sera effective qu'avec la réalisation des trois effets attendus des produits et des activités se présentant comme suit.

### **COMPOSANTE 1 : GOUVERNANCE TERRITORIALE LOCALE DU DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE ET CULTUREL**

#### ***EFFET 1 : Pilotage inclusif de la gouvernance territoriale locale du développement socioéconomique et culturel durable.***

Le financement de la composante 1 servira notamment à la mise en place d'un environnement favorable à la durabilité des investissements et des équipements à travers la mise en œuvre de trois microprojets prioritaires (MPP). Les produits de levée des barrières pour chacun de ces trois microprojets portent sur 1] Une organisation fonctionnelle des populations avec des institutions locales villageoises et inter villageoises opérationnelles et démocratiques pour un développement écologique solidaire durable assure la prise en charge de la durabilité des infrastructures et équipements de l'Ecovillage mis en place, 2] Un plan d'organisation, d'aménagement et de gestion

participative et écologique d'occupation de l'espace des terroirs villageois suivant les vocations des sols avec des chartes locales d'utilisation durable des ressources naturelles est élaboré et en cours de mise en œuvre, 3] Les infrastructures et équipements d'amélioration des conditions socio-économiques et du cadre de vie des populations (Gestion des déchets, latrines Case de Santé, Boutique de Référence, Cyber Case, Mutuelle d'Epargne et de Crédit Revolving, Magasin de Semences Améliorées à Cycle Court Hautement Productives, Ecoles Vertes) sont mis en place avec une effective gestion de la durabilité de leur fonctionnement.

77. Globalement, il s'agira pour ces trois actions prioritaires de mettre en place l'organisation des populations en CVS ; l'organisation et l'aménagement de l'espace du terroir villageois avec des règles locales de bonne gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles ; et enfin la gestion de la durabilité des infrastructures et équipements des Ecovillages. Les trois premiers microprojets prioritaires avec leurs résultats attendus, les cibles et les actions nécessaires se présentent comme suit :

#### **MPP 1.1. Pilotage effectif de la gouvernance inclusive du développement communautaire écologique durable**

Ce premier microprojet prioritaire a notamment pour objet de s'attaquer à trois des barrières à l'amorce du développement durable. Ce microprojet avec la mise en place d'un environnement favorable à la durabilité des acquis fera en sorte que le projet loin d'être un projet de plus, apportera un plus à l'ensemble des actions de la ligne de base par le simple fait d'assurer les capacités de la durabilité des actions à travers l'organisation des populations en comités villageois spécialisés (CVS) ; l'organisation et la gestion de l'espace rural avec les règles locales d'utilisation durable des ressources naturelles et en fin les capacités de prise en charge des frais récurrents dans la gestion des infrastructures et équipements d'accès aux services sociaux de base.

Ce microprojet fondamental dans l'amorce et la durabilité du changement transformationnel nécessaire à travers le concept novateur des Ecovillages cible 3 résultats inter-reliés se présentant comme suit :

***78. Résultat 1.1: Le pilotage inclusif de la gouvernance communautaire du développement assure la durabilité de la mise en œuvre des plans d'aménagement et du maintien et renouvellement des infrastructures et des équipements de développement durable mis en place.***

79. La cible 1 planifiée pour l'atteinte de ce résultat porte sur la mise en place de 6 Comités Villageois Spécialisés (CVS) par Ecovillage pour la durabilité des infrastructures, équipements socio-économiques, financiers, environnementaux et suivi évaluation des performances dans le processus de transformation des villages en Ecovillages.

80. Les activités nécessaires à l'atteinte du premier résultat du premier microprojet prioritaire de la composante 1 portent notamment sur :

*Activité 1.1.1: Elaborer, faire valider et mettre en œuvre un programme de Sensibilisation, Formation, Information, Communication Environnementale (SFICE) avec des réunions de mise en place des CVS pour la durabilité des acquis.*

81. Les actions nécessaires à la réalisation de cette activité concernent notamment :

- Le recrutement de consultants nationaux, ONG ou Bureau d'Etude pour l'élaboration et la validation d'un programme de SFICE ;
- La sensibilisation des acteurs dans le pilotage de la gouvernance multisectorielle intégrée ;
- L'organisation des réunions villageoises et inter-villageoises nécessaires pour la mise en place participative et démocratique des Comités Villageois Spécialisés(CVS)

82. La cible 2 relative à ce premier résultat de la MPP 1 porte sur:

- la Réduction de 80% des conflits villageois et inter-villageois. A cet effet, l'activité nécessaire à l'atteinte de cette seconde cible porte notamment sur :

83. *Activité 1.1.2 : Former les membres du Comité Villageois de Développement (CVD) et Ceux du Comité Inter-Villageois sur les thématiques de gestion des conflits dans le terroir de l'Ecovillage et de ses villages satellites. La mise en oeuvre de cette activité porte sur l'organisation de sessions de formation des CVS et du CVD dans le cadre de la mise en oeuvre du SFICE sur la gestion des conflits villageois et inter-villageois.*

84. Les actions nécessaires à la réalisation effective de cette activité portent notamment sur :

- L'élection démocratique des membres du CVS ;
- La formation des membres du CVS et du CVD à la gestion d'un compte d'exploitation ;
- La formation des membres du CVS et du CVD à la gestion des conflits intra et inter-villageois

**85. Microprojet Prioritaire (MPP) 1.2. Elaboration et mise en œuvre d'un plan local d'occupation de l'espace, d'aménagement et de gestion communautaire des terroirs villageois suivant la vocation des sols**

86. Le résultat attendu de ce second Microprojet Prioritaire de la composante 1 concerne:

**Résultat 1.2. Un cadastre rural assure l'organisation de l'occupation de l'espace suivant les vocations des sols dans le court, moyen et long terme.**

87. La cible 1 nécessaire à atteindre pour l'atteinte de ce second résultat de levée de barrière porte sur:

- Une carte numérique géoréférencée d'occupation participative actuelle et future de l'espace rural intégrant un plan local d'aménagement et de gestion communautaire et une charte locale d'utilisation durable des ressources naturelles est élaborée, validée et en cours de mise en œuvre avec les actions prioritaires d'adaptation

88. Les activités nécessaires à l'atteinte de cette cible portent notamment sur :

89. *Activité 1.2.1: Acquérir des cartes numériques thématiques et géoréférencées portant sur l'espace économique ou terroir de l'Ecovillage avec l'appui technique de l'unité cartographique du MERF. A cet effet, les actions prioritaires concernent des visites participatives de terrain avec les notables, les membres du CVS et du CVD pour une reconnaissance des actions d'occupation de l'espace en rapport avec la cartographie avec une localisation des champs, des habitations, des parcours de bétail, des bas-fonds, des cours d'eau et des zones humides.*

90. *Activité 1.2.2: Tenir des réunions villageoises et inter-villageoises pour une planification participative de l'occupation de l'espace suivant la vocation des sols. Les actions nécessaires portent notamment sur :*

- *Une reconnaissance de l'occupation actuelle de l'espace ;*
- *Une reorganisation éventuelle de cette occupation de l'espace suivant la vocation des terres ;*
- *Une planification de l'occupation de l'espace dans le court, moyen et long terme suivant le concept novateur des Ecovillages et la lutte préventive contre les conflits.*

91. *Activité 1.2.3: Elaborer et faire valider un plan local d'aménagement et de gestion communautaire, participative et inclusive des ressources naturelles des terroirs villageois assorti d'une charte locale d'utilisation durable des ressources naturelles.*

92. *Globalement, il s'agira avec ces deux premiers résultats de disposer d'une gouvernance locale du développement durable, de prévention et de résolution des conflits par une mise en place d'institutions locales démocratiques et robustes pour la mise en place d'un environnement favorable à la réussite du changement transformationnel attendu du concept novateur des Ecovillages.*

93. *A cet effet, avec ces deux résultats, il sera possible de contribuer à l'atteinte localement de l'OD 16 : Paix, justice et institutions efficaces et à la cible « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».*

**94. Microprojet Prioritaire (MPP) 1.3. Les infrastructures et équipements d'amélioration des conditions socio-économiques et du cadre de vie des populations sont mis en place avec une effective gestion de la durabilité de leur fonctionnement**

95. *Le résultat attendu de ce troisième microprojet prioritaire de la composante 1 porte notamment sur :*

**Résultat 1.3 : Un renforcement effectif des conditions socio-économiques assure un environnement favorable à une croissance inclusive, solidaire et durable.**

96. *La cible nécessaire à l'atteinte de ce résultat concerne:*

- **L'accès aux services sociaux de base prioritaires est assuré dans chacun des 5 nouveaux Ecovillages du Togo.**

*Les activités nécessaires à l'atteinte de cette cible portent sur contributions des fonds du Gouvernement pour les trois premières et sur les fonds du PNUD pour les deux dernières sur:*

*Activité 1.3.1: Construire, équiper et assurer le fonctionnement d'une Case de santé au profit des Ecovillages. Cette activité sera de nature à contribuer à l'atteinte locale de l'ODD 3 : Santé et bien-être et à travers la cible « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »*

*Activité 1.3.2: Construire une pièce adjacente à la PTFM et mettre en place un coffre-fort blindé et 1 ligne de microcrédit revolving pour promouvoir les AGR d'entrepreneuriat rural de création inclusive de richesses assortie d'une assurance santé. Avec des options alternatives d'AGR dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat rural et la professionnalisation des métiers, cette importante activité sera de nature à contribuer à l'atteinte localement de l'ODD 1 : Éradication de la pauvreté et en particulier de la cible « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »*

97. *Activité 1.3.3: Construire une salle polyvalente avec un TV à écran plat, acces à l'internet, 3 ordinateurs pour la formation, pour une création inclusive d'emplois verts et de richesses sous la gestion d'un Groupement de femmes de l'Ecovillage. Cette activité permettra une diversification des sources de revenus en vue d'un allègement des pressions sur les ressources naturelles tout en contribuant à la formation à l'informatique et aux Technologies d'Information et de Communication et à l'accès à l'Internet. Il s'agira ainsi d'offrir les mêmes égalités de chance des jeunes des villages par rapport à ceux des villes.*

98. *Globalement cette activité sera de nature à aboutir à la contribution à l'atteinte au plan local de l'ODD 4 : Éducation de qualité et en particulier à la cible « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».*

99. *Activité 1.3.4: Acquérir et distribuer 310 poubelles soit 2 pour chacun des ménages, la PTFM, la case de santé, l'école et la salle polyvalente pour le tri des déchets organiques à composter et non organiques à recycler. Cette activité permettra de résoudre un des plus grands problèmes de la gestion des ordures ménagères de tous les pays et portant sur le tri. Il s'agira ainsi de doter chaque ménage et structure concernée, de deux poubelles dont :*

- *l'une pour les ordures organiques en vue de leur compostage pour faire des villages plus propres et des terres plus fertiles*
- *l'autre pour les ordures non organiques en vue de leur recyclage.*

100. *Activité 1.3.5: Construire pour chacun des Ecovillages, un total de 12 latrines soit 3 blocs de 4 dont la moitié pour les femmes et la moitié pour les hommes avec le double à Amondésoit un total de 72 latrines. Cette activité permettra l'obtention du troisième et dernier résultat de la composante 1. A cet effet, il s'agira ainsi de contribuer à l'atteinte au plan local de l'ODD 3 : Santé et bien-être et en particulier à la cible « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».*

101. *Globalement, cet ensemble de trois résultats attendus des trois premiers microprojets prioritaires de mise en place d'un environnement favorable à la durabilité du changement transformationnel du concept des Ecovillage conduira à travers cette première composante sur le pilotage de la gouvernance inclusive du développement durable, à une effective contribution à l'atteinte au plan local des ODD 1, ODD 3, ODD 4 et ODD 16.*

## **COMPOSANTE 2 : ADAPTATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION, CROISSANCE INCLUSIVE ET CREATION DURABLE D'EMPLOIS VERTS ET DE RICHESSES.**

***EFFET 2 : Adaptation des systèmes de production, croissance inclusive et création durable d'emplois verts et de richesses***

102. *Le coût global du financement nécessaire à l'atteinte de ce deuxième effet du projet se chiffre à 1,681,223 US\$, entièrement pris en charge sur les fonds du PNUD.*

103. *La mise en œuvre de cette composante requiert une série de cinq résultats attendus des cinq Microprojets Prioritaires se présentant comme suit :*

104. **Microprojet Prioritaire (MPP) 2.1. Maîtrise de l'énergie propre pour la modernisation et le développement inclusif et l'adaptation aux effets des risques climatiques. Le résultat attendu de ce premier MPP de la composante 2 porte sur:**

**Résultat 2.1 : Un accès à la maîtrise de l'énergie propre assure les conditions d'un développement sobre en carbone et de modernisation de la vie dans le village**

105. La cible nécessaire à l'atteinte de ce résultat porte sur:

- **Une mini-centrale solaire est mise en place pour assurer les services d'éclairage et de développement de chacun des 5 nouveaux Ecovillages.**

106. Ce premier micprojet de la composante 2 conduira à travers le premier résultat attendu de la réalisation de la cible ci-dessus, à l'un des changements les plus significatifs après le pilotage de la gouvernance inclusive du développement durable. Il s'agira pour la première fois dans le village, d'une effective maîtrise de l'énergie propre à un coût abordable. Avec cette énergie propre, il sera question d'assurer un éclairage des rues et des espaces publics pour amorcer la modernisation du village tout en renforçant les dispositifs de sécurité.

107. A la suite de l'éclairage, il sera question d'assurer les besoins en énergie propre pour le développement. A cet effet, il s'agira notamment avec cette énergie propre, d'aller chercher l'eau où elle se trouve, en profondeur à travers les nappes phréatiques ou en distance à travers les retenues d'eau, les lacs, les cours d'eau et d'amener cette eau, là où l'on veut que cette eau soit, pour assurer les besoins en eau potable et en eau de développement dans le cadre des activités agro-sylvo-pastorales pour la promotion de l'adaptation aux effets adverses du changement climatique.

108. Cet important résultat devra également contribuer à promouvoir les activités de transformation des produits agrosylvopastoraux pour un allègement des travaux et l'autonomisation des femmes par le biais de la création inclusive de richesses et la promotion de l'égalité des sexes. Dans cette optique, l'allègement des travaux des femmes conduira à une plus grande possibilité de scolarisation des filles ce qui également contribuera à l'égalité des sexes.

109. Les activités nécessaires à l'atteinte de cette cible portent notamment sur:

110. *Activité 2.1.1: Mettre en place une minicentrale solaire de 15-20 KW pour la fourniture d'électricité intégrant la réalisation des études nécessaires à la mise en place et l'alimentation de la PTFM avec un congélateur, une table de recharge de téléphones, l'alimentation au profit de chacun des Ecovillages, de 10 lampadaires de rues et les espaces publics, la case de santé, l'école et la salle polyvalente avec l'internet et 1 TV solaire avec un contrat de maintenance et une formation des membres du Comité de Gestion de l'Energie (CGE) sur le fonctionnement et l'entretien des installations électriques d'énergie propre.*

111. *Activité 2.1.2: Construction du local technique pour abriter les équipements solaires, la PTFM et la salle polyvalente isolée du bruit de la PTFM*

112. *Activité 2.1.3: Former les membres du CVS sur l'Energie sur le fonctionnement, l'entretien et la maintenance pour un accès durable des 3,887 habitants des 5 nouveaux Ecovillages villages à l'énergie propre à bon marché.*

113. Cette activité est fondamentale à la durabilité des installations dans le cadre de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'entretiens et de réparation en plus de la création inclusive d'emplois et de diversification des sources de revenus.

114. *Activité 2.1.4: Procéder à l'extension de l'électricité solaire dans les salles de classe à raison de 2 lampes et 2 prise par classe*

115. Globalement avec cet important résultat qui révolutionne le développement économique, social et environnemental du village, il s'agira notamment de contribuer au plan local à l'atteinte de l'ODD 7 : Énergies propres et d'un coût abordable et en particulier à la cible « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »

116. Avec la maîtrise de l'énergie de développement à travers les actions de transformation grâce à la PTFM et de conservation des produits il s'agira notamment d'une diversification des sources de revenus à travers les services et la création inclusive d'emplois verts et de richesses. A cet effet, cet important résultat sera de nature à contribuer au plan local, à l'atteinte de l'ODD 8 : Travail décent et croissance durable à travers la cible « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »

117. A travers la PTFM et la promotion des activités de transformation des produits et d'allègement des travaux et l'autonomisation des femmes cet important résultat sera de nature à permettre une contribution au plan local à l'atteinte de l'ODD 5 : Égalité entre les femmes et les hommes et plus spécifiquement à l'atteinte de la cible « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »

118. L'extension de l'éclairage aux salles de classes sera de nature à assurer de meilleures conditions d'études des élèves et de leur offrir les mêmes égalités de chances de succès que les élèves des villes. A cet effet, ce résultat sera également de nature à contribuer au plan local à l'atteinte de l'ODD 4 : Éducation de qualité et en particulier la cible « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »

119. Globalement, ce produit à lui tout seul sera de nature à contribuer à l'atteinte au plan local des ODD 4, ODD 5, ODD 7 et ODD 8 ci-dessus décrits.

**120. Microprojet Prioritaire (MPP) 2.2. Maîtrise à l'accès à l'eau potable à exhaure solaire. Le résultat attendu de ce second résultat de la composante 2 porte sur:**

**121. Résultat 2.2. Un accès à la maîtrise de l'énergie propre à coût abordable assure un accès à l'eau potable et à l'adaptation des systèmes de production grâce à l'exhaure à l'énergie propre**

122. La cible nécessaire à l'atteinte de ce résultat porte sur:

- **Un accès direct à l'eau potable à proximité immédiate des concessions**

123. Les activités nécessaires à l'atteinte de cette cible concernent notamment:

124. *Activité 2.2.1: Réaliser un forage positif à grand débit d'eau douce sur le maestrichien à la suite des études nécessaires. Les actions pour la mise en œuvre de cette activité portent notamment sur :*

- *L'élaboration des DAO et la publication des avis ;*
- *La sélection des offres ;*
- *L'exploration et la confirmation des sites ;*
- *La réalisation du forage positif.*

125. Il est noter que cette action ne concerne pas les villages de Klotchomé et de Doufouli disposant déjà de forage pour l'alimentation en eau potable. Dans ces villages, il sera juste question d'un puits avec une citerne perchée pour l'arrosage à exhaure solaire.

126. Activité 2.2.2: Equiper le forage d'une pompe solaire à haut débit d'une puissance de 5 m3 / Heure

127. Les actions necessaires pour la réalisation de cette activité concernent notamment :

- L'élaboration des DAO et la publication des avis ;
- La sélection des offres ;
- L'acquisition et l'installation de la pompe solaire.

128. *Activité 2.2.3: Equiper le forage d'un château d'eau d'une capacité de 20 m3 à une hauteur de 10 mètres.*

129. Les actions nécessaires à la réalisation de l'activité portent notamment sur :

- L'élaboration des DAO et la publication des avis ;
- La sélection des offres ;
- La construction du chateau d'eau suivant les spécificatioins techniques.

130. Il est à noter que cette activité ne concerne pas le village de Klotchomé qui dispose déjà d'un forage pour l'alimentation des populations en eau potable.

131. Activité 2.2.4: Procéder à l'adduction d'eau et la mise en place de 5 bornes fontaines à la proximité immédiate des concessions des Ecovillages. Cette activité concerne tous les 5 nouveaux Ecovillages pour une disponibilité de l'eau potable à proximité immédiate des concessions.

132. Sur la base des acquis de la situation de référence avant le démarrage du projet, certains villages disposant déjà d'un forage comme Klotchomé et Doufouli ne nécessiteront pas la réalisation d'un forage. Il sera juste question d'équiper le forage existant en pompe solaire en remplacement de la pompe manuelle et d'équiper le forage d'un château d'eau. A Klochomé, le forage est déjà équipé d'un château d'eau. Ce considérable acquis fait que le processus de transformation de ce village en Ecovillage est le moins cher de l'ensemble des nouveaux Ecovillages.

133. Globalement avec cet important résultat il s'agit d'une rupture fondamentale et la mise en place d'un troisieme changement transformationnel avec l'accès à l'eau potable à proximité immédiate des concessions. Ce significatif resultat sera de nature à permettre une contribution à l'atteinte au plan local de l'ODD 6 : Gestion durable de l'eau pour tous et plus specifiquement l'atteinte de la cible « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ».

134. A travers cet accès à l'eau potable de proximité, il sera question d'améliorer la santé et donc de contribution également à l'atteinte au plan local de l'ODD 3 : Santé et bien-être et plus specifiquement la cible « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »

**135. MPP 2.3. Adaptation inclusive des systèmes de production agrosylvopastorales grâce à la maîtrise de l'eau de développement. Le résultat attendu de ce troisième MPP de la composante 2 porte sur:**

**136. Résultat 2.3. Un périmètre écologique irrigué de démonstration agrosylvopastorales assure une adaptation inclusive des populations aux effets des risques climatiques.** Ce troisième résultat de la composante 2 porte sur une série de quatre cibles pour une effective adaptation des systèmes de production aux effets adverses des risques climatiques.

137. La première cible planifiée pour l'atteinte du résultat porte sur:

- ***Un accès direct des ménages à une parcelle irriguée d'exploitation agrosylvopastorale en toute saison***

138. Cette première cible porte sur l'exploitation d'une parcelle irriguée au profit des ménages pour offrir aux Ecovillages, les capacités de production 12 mois sur 12 et donc en toute saison. Avec l'atteinte de cette cible, le développement des Ecovillages sera désormais indépendant du climat et du coût du baril de pétrole. Il s'agit de promouvoir les capacités de production propre quelque soit le degré de sécheresse et d'aridité du climat et quelque soit le prix du pétrole. A cet effet cette cible vise l'indépendance du développement économique des Ecovillages et la promotion de l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.

139. L'atteinte de cette première cible sera de nature à contribuer à la réalisation au plan local de l'ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques et en particulier la cible "Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions". La réalisation de cette cible contribuera également à l'atteinte au plan local de l'ODD 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable à travers en particulier de la cible « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »

140. Les activités nécessaires à l'atteinte de cet objectif concernent notamment:

*141. Activité 2.3.1: Appuyer le parcellaire du bloc de maraichage et l'affectation participative des parcelles d'irrigation pour une exploitation agrosylvopastorale en toute saison intégrant 100% des femmes chefs de ménages*

142. La seconde cible planifiée pour une effective atteinte de ce résultat porte sur:

- ***Les jeunes des Ecovillages disposent d'un accès à une station aquacole fonctionnelle avec des espèces animales et hautement productives***

143. La seconde cible de ce troisième produit de la composante 2 porte sur une diversification des systèmes de production. Grâce à la maîtrise de l'eau du fait des capacités d'exhaure à l'énergie solaire (Produit 2), il sera possible de produire en toute saison, du poisson pour la consommation, la transformation et la commercialisation. Cette cible porte ainsi sur une diversification des sources de revenus pour un allègement des pressions sur les ressources naturelles. Cette cible tout comme la première contribuent ainsi à la création inclusive d'emplois verts et de richesses. La réalisation de cette cible contribuera également à l'atteinte au plan local de l'ODD 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable à travers en particulier de la cible « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »

144. Les activités requises pour l'atteinte de ce résultat portent notamment:

145. *Activité 2.3.2: Mettre en place 1 station de pisciculture fonctionnelle et hautement productive de 4 étangs dont 1 pour les géniteurs, 1 pour les alvins, 1 pour le grossissement et 1 unité d'exploitation de 20m x 15 m x1,5 m, l'acquisition de matériel biologique, alimentaire, d'aménagement et d'exploitation en plus d'un magasin de stockage des aliments et l'appui d'accompagnement technique par les experts pour la création d'emplois et encourager l'entreprenariat rural et la professionnalisation des métiers.*

146. La troisième cible nécessaire à l'atteinte du résultat attendu porte sur:

- ***Un accès direct à des semences améliorées à cycle court, hautement productives pour une effective adaptation***

147. La réalisation de cette cible sera de nature à permettre d'anticiper la préparation à la riposte aux effets adverses des risques climatiques tout en offrant aux populations d'effectives capacités d'adaptation. A cet effet, l'atteinte de cette troisième cible du troisième produit ou résultat de la composante 2 sera de nature à contribuer à la réalisation au plan local de l'ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques et en particulier « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

148. Les activités nécessaires à l'atteinte du résultat concernent:

149. *Activité 2.3.3: Prévoir au profit des 1,562 ménages des 5 nouveaux Ecovillages, une banque de semences améliorées à cycle court et hautement productives pour une effective adaptation aux effets des secheresses.*

150. La quatrième et dernière cible planifiée pour l'atteinte du troisième résultat de la composante 2 porte sur:

- ***Une unité de production avicole de démonstration est en cours d'exploitation dans le périmètre écologique intégré au profit des groupements de jeunes pour la promotion de l'entreprenariat rural à travers les AGR***

151. La réalisation de cette cible permettra de promouvoir l'entreprenariat rural tout en professionnalisant les métiers à travers les AGR. Il s'agira pour cette cible de diversifier les sources de revenus, de création d'emplois verts et de richesses tout en contribuant à la la sécurité alimentaire et à la fertilisation des terres par le biais des sous-produits de l'aviculture. Avec l'atteinte de cette cible, il s'agira d'une contribution à la réalisation au plan local de l'ODD 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable et plus spécifiquement « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

152. Les activités nécessaires concernent notamment:

153. *Activité 2.3.4: Construire un abris dans le périmètre écologique pour promouvoir l'exploitation avicole avec des races animales améliorées au profit du groupement villageois du CVS portant sur le Périmètre Ecologique avec une fertilisation des cultures par les sous-produits.*

154. Une extension de cette activité au niveau des concessions pourra se faire à travers l'introduction de coqs raceurs avec de plus performantes capacités de production. Cette action sera un rapide moyen de création inclusive de richesses au profit des hommes et des femmes en raison du cycle court de la volaille tout en promouvant l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.

155. **MPP 2.4. Restauration de la couverture végétale et gestion durable des terres intégrant la promotion des fruitiers. Le résultat attendu de ce quatrième MMP de la composante 2 porte sur:**

156. **Résultat 2.4 : Des pépinières privées et communautaires sont promues à travers la professionnalisation des métiers de production de plans fruitiers et forestiers pour la restauration des capacités productives des terres et l'autosuffisance alimentaire**

157. La cible pour l'atteinte du résultat porte sur:

- **Une pépinière privée/communautaire est mise en place pour la production annuelle de 25 000 plants fruitiers et forestiers nécessaires à travers l'entrepreneuriat rural et la professionnalisation des métiers pour la durabilité**

158. Ce quatrième résultat attendu de la composante 2 à travers la réalisation de la cible ci-dessus vise la promotion de l'entrepreneuriat rural et la professionnalisation des métiers dans la production des plants, la plantation et l'entretien des plants fruitiers et forestiers. Cette option sera de nature à offrir les possibilités de production de fruits greffés dans chacune des quatre saisons pour la consommation, la transformation et la commercialisation. Elle sera également l'occasion de plantations des différents blocs du périmètre écologique de démonstration comprenant le bloc des fruitiers, le bloc des espèces médicinales les plus rares et les plus utilisées, le bloc de bois d'énergie et le bloc de bois de services en plus de la plantation le long des allées de séparation des blocs des brise-vents et haies vives à usages multiples pour les besoins d'embouche bovine, ovine et caprine. En plus de la création inclusive d'emplois verts et de richesses, il sera question d'assurer une autosuffisance et sécurité alimentaire et donc de contribution à l'atteinte au plan local de l'ODD 2 Sécurité alimentaire et agriculture durable et plus spécifiquement « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

159. L'activité se rapportant à l'atteinte du quatrième résultat de la composante 2 concerne:

160. *Activité 2.4.1: Encourager l'initiative privée avec la création d'une pépinière communautaire/privée de 300 m<sup>2</sup>, avec un bassin d'arrosage et équipée en petit matériel avec une production annuelle de 25 000 plants fruitiers et forestiers au profit de chacun des 5 nouveaux Ecovillages.*

161. *MPP 2.4. Restauration de la couverture végétale et gestion durable des terres intégrant la promotion des fruitiers Le résultat attendu de ce quatrième MMP de la composante 2 porte sur:*

162. *R 2.4. Des pépinières privées et communautaires sont promues à travers la professionnalisation des métiers de production de plans fruitiers et forestiers pour la restauration des capacités productives des terres et l'autosuffisance alimentaire*

163. **Résultat 2.4 : Production effective des plants nécessaires à la restauration du couvert végétal dans le Terroir Villageois et la Forêt Villageoise Communautaire (FVC)**

164. *Promotion de l'entrepreneuriat rural à travers les pépinières de production de plants fruitiers et forestiers.*

165. La première cible poursuivie pour l'atteinte de ce résultat porte sur:

- **1 pépinière privée/communautaire est mise en place pour la production annuelle de 25 000 plants fruitiers et forestiers nécessaires à travers l'entrepreneuriat rural et la professionnalisation des métiers pour la durabilité des actions**

166. La réalisation de cette cible porte sur la production annuelle sous forme de contrat-plants de 25,000 plants soit un total de 100,000 plants au bout des 4 ans au profit de chacun des 5 nouveaux Ecovillages dont le ¼ en fruitiers et la moitié greffés pour hâter la production. Le paiement des actions de plantations aux pépiniéristes privés ou communautaires porte sur la fourniture de plants aptes à être plantés à la sortie avec les normes de vigueur et d'aboutement nécessaires à la survie des plants à la plantation.

167. Avec le marché total de production et de commercialisation des 25,000 plants par an, l'entrepreneuriat rural attendu de ce dispositif sera encouragé pour une effective autonomie technique et financière pour la durabilité des actions à l'après projet en référence au caractère lucratif de ce business émergent portant sur la production et la commercialisation des plants intégrant des fruitiers greffés à haute valeur commerciale.

168. L'activité nécessaire à l'atteinte de ce résultat concerne:

169. *Activité 2.4.1:* Encourager l'initiative privée avec la création d'une pépinière communautaire/privée de 300 m<sup>2</sup>, avec un bassin d'arrosage et équipée en petit matériel avec une production annuelle de 25 000 plants fruitiers et forestiers.

170. *Les actions nécessaires à la réalisation de cette activité portent sur l'installation à l'intérieur du périmètre écologique de démonstration, d'une pépinière privée/communautaire avec un équipement en petits matériels agricoles et de bassins d'arrosage devant servir de bassins de pisciculture. L'eau de ces bassins aquacole enrichie en matière organique servira de fertilisant organique des cultures maraichères et des fruitiers du périmètre écologique.*

171. *Le surplus des plants par rapport aux besoins du périmètre écologique sera utilisé pour une multiplication des actions de reboisement dans les concessions, les axes routiers et à enrichir les Forêts Villageoises Communautaires (FVC).*

172. *Cette option servira ainsi à créer des emplois verts et de la richesse tout en promouvant l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. A cet effet, la réalisation de cet indicateur nécessaire à l'atteinte du Produit 2.4 sera de nature à contribuer à l'ODD 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable et en particulier à la cible « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».*

173. La seconde cible poursuivie dans le cadre de ce quatrième résultat de la composante 2 porte sur :

- **Plantation effective de 100 000 plants dont le 1/4 en fruitiers par contrat-plants au profit de chacun des Ecovillages**

174. Au titre de la plantation des 25,000 plants par an, au profit de chacun des 5 nouveaux Ecovillages, il est envisagé le paiement aux populations sous forme de contrat-plants, l'ensemble des actions de plantations dans le périmètre écologique de démonstration à travers les divers blocs et la réalisation des brise-vents et haies vives à usages multiples.

175. Le paiement des prestations de services se fera en quatre tranches. La première tranche est payée après la trouaison et la plantation. La seconde tranche est payée juste avant la fin de la saison des pluies pour encourager les regarnis en vue de bénéficier de la totalité de la tranche, du fait que les manquants sont défalqués du paiement. La troisième tranche est payée à la fin de la première saison sèche pour encourager les actions de suivi, d'entretien et de protection des plants contre la dent du bétail et contre les feux de brousse. Ce paiement intervient en période de soudure pour encourager les acteurs à la protection de plants. La quatrième et dernière tranche intervient dans la période de soudure la plus significative c'est-à-dire juste au moment du démarrage des pluies pour encourager l'entretien et la protection des plants en vue d'assurer de bons taux de réussite et de percevoir la totalité du montant de la dernière tranche.

176. Le paiement des prestations portera sur 80%. Les 20% seront répartis en deux lignes dont l'une de 10% pour alimenter le microcrédit revolving et l'autre de 10% au renouvellement des frais récurrents à la fin du projet et ainsi servir de banque environnementale locale pour la poursuite des actions à la fin du projet.

177. L'activité nécessaire à l'atteinte de ce résultat concerne:

178. *Activité 2.4.2: Promouvoir la plantation et l'entretien des 25 000 plants fruitiers et forestiers par an, sous forme de contrat-plants avec un appui technique de la Direction Préfectorale du MERF*

179. **MPP 2.5. Promotion de la chaîne des valeurs des filières porteuses de croissance inclusive avec des activités de transformation, conditionnement, transport et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques promue à travers les PTFM et l'organisation de foires de ventes est promue**

180. Le résultat attendu de ce cinquième et dernier MMP de la composante 2 porte sur:

181. **Résultat 2.5 : La chaîne des valeurs des filières porteuses de croissance inclusive avec des activités de transformation, conditionnement, transport et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques promue à travers les PTFM et l'organisation de foires de ventes est promue.**

182. La première cible poursuivie pour l'atteinte de ce résultat porte sur:

- **La mise en place d'une plateforme multifonctionnelle opérationnelle d'allègement des travaux et d'autonomisation des femmes dans chacun des 5 nouveaux Ecovillages**

183. La réalisation de cette dernière cible de la composante 2 vise notamment un allègement des travaux et une autonomisation des femmes à travers les activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation des produits biologiques issus des Ecovillages. Cette stratégie est de nature à promouvoir la chaîne des valeurs des filières porteuses de croissance. L'allègement des travaux des femmes sera un moyen d'envoyer les filles à l'école. A cet effet avec les Ecovillages, ce produit 2.5 sera de nature à contribuer au plan local à l'atteinte de l'ODD 5 : Égalité entre les femmes et les hommes et en particulier, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

184. La seconde cible de ce Produit 2.5 porte sur :

- **Un congélateur solaire sous la gestion des groupements des femmes permettra la conservation des denrées alimentaires comme le lait, la viande, le poisson en vue de**

**réduire les pressions sur le milieu naturel mais aussi de créer des emplois de services et d'automiser les femmes.**

185. A cet effet, tout comme la première cible de ce Produit 2.5, la seconde cible sera de nature à contribuer au plan local à l'atteinte de l'ODD 5: Égalité entre les femmes et les hommes et en particulier, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

186. La troisième cible de ce Produit 2.5 porte sur :

- **L'accès à l'internet pour tous dans les Ecovillages.**

187. Avec la réalisation de cette cible les Ecovillages seront ouverts au reste du monde pour une meilleure dissémination des acquis au plan local, régional, national et mondial avec des options de mobilisation de ressources auprès de bonnes volontés acquises au développement inclusif, solidaire et durable, de fixation des jeunes dans les terroirs avec des emplois décentés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Aménagement et de Gestion Communautaire des Terroirs Villageois.

188. Avec la réalisation de cette cible, l'internet et la téléphonie mobile sera à la portée de tous y compris ceux qui ne savent ni lire ni écrire à travers les notamment nombreuses applications de téléphonies gratuites. Avec la modernisation du village avec l'accès à l'internet les Ecovillages seront un lieu d'attraction des jeunes en plus des distractions avec les téléviseurs solaires à écrans plats dans la salle polyvalente. Sous la gestion des groupements de femmes ou de jeunes, ces outils à travers les CVS seront de nature à procurer des emplois verts et de la richesse.

189. Globalement, ces dernières cibles comptent parmi les innovations majeures par rapport aux 2 premiers Ecovillages Pilotes et contribuent notamment à la réduction des inégalités entre les villes et les villages. A cet effet elles permettent de contribuer à l'atteinte locale de l'ODD 10 : Réduction des inégalités.

### **COMPOSANTE 3 : CONSERVATION COMMUNAUTAIRE DES ECOSYSTEMES**

190. Cette troisième composante des Ecovillages vise principalement la conservation communautaire durable des ressources naturelles et des écosystèmes d'importance globale à travers l'effet recherché no 3 ci-après:

#### **EFFET 3 : Utilisation durable des ressources naturelles et conservation communautaire des écosystèmes**

191. Le coût total du financement de cette composante porte sur 70 792 US\$, entièrement sur les fonds du PNUD.

192. L'atteinte de cet effet 3 nécessite la réalisation effective des quatre Microprojets Prioritaires se présentant avec leurs résultats attendus et les cibles s'y rapportant comme suit:

193. **Microprojet Prioritaire (MPP)3.1. Restauration des Ecosystèmes par la mise en place et la gestion communautaire durable de forêts villageoises communautaires dotées de plans locaux d'aménagement, de gestion d'utilisation durable des ressources biologiques intégrant des pare-feux par contrats-plans sont établies et procurent des revenus.**

Le résultat attendu de ce premier Microprojet Prioritaire de la composante 3 des Ecovillages porte sur:

**194. Résultat 3.1 : Réduction des pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles des Aires Protégées adjacentes à l'Ecovillage pour la restauration des services des écosystèmes**

195. La cible 1 à atteindre pour une effective atteinte du résultat concerne:

- **1 forêt communautaire villageoise et inter-villageoise couvrant environ 50 ha est légalement établie et procure des revenus durables aux populations**

196. La réalisation de cette cible porte sur la mise en place légalement par délibération/affectation au profit de la communauté du village-cente et des villages satellites, d'une Forêt Villageoise Communautaire (FVC) d'une superficie d'environ 25 à 50 ha suivant les possibilités de réserves d'espace agricole du terroir villageois et inter-villageois.

197. Cette FVC a pour but d'offrir aux populations, sur la base d'un Plan Local d'Aménagement et de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles, tous les produits que ces populations allaient chercher dans l'Aire Protégée. A cet effet, cette FVC est de nature à réduire durablement les pressions des hommes et du bétail sur les ressources des AP mais également de réduire les conflits entre les populations et les agents des AP.

198. Pour asseoir cette durabilité, il sera question d'une effective protection des FVC contre les feux de brousse. Pour ce faire, il sera question de délimiter la FVC avec un pare-feu périmétral et des pare-feux internes de délimitation des divers blocs. L'ouverture, le nettoyage et la plantation des bordures de chacun des divers types de pare-feux sera fait par contrat-plans au profit des populations. Pour motiver les populations à la lutte préventive contre les feux de brousse, aucun contrat-plan d'emplois ne sera payé si, en une année, la FVC arrivait qu'un seul ha brûlé.

199. En référence au fait que les populations ont besoin des ressources financières issues de l'ouverture, du nettoyage et des plantations des bordures des pare-feux, il est attendu qu'aucun feu de brousse ne ravagera plus cette FVC d'importance capitale pour le terroir.

200. Le fait de border les pare-feux par des plantations de fruitiers avec des espèces ne brûlant pas vite sera de nature à procurer des limites visibles et de nombreux autres multiples profits à travers les fruitiers qui seront mis en place.

201. Cette protection des FVC contre les feux de brousse sera de nature, en plus de la réduction des pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles des AP, à profiter ces AP dans le cadre de la conservation durable des habitats naturels et la biodiversité d'importance globale.

202. Globalement, la réalisation de cette cible sera de nature à contribuer au plan local, à l'atteinte de l'ODD 15 : Vie terrestre et en particulier la contribution à l'atteinte de la cible « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité », à l'ODD 11 : Villes et communautés durables et en particulier à la cible « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »

203. L'activité principale porte sur:

204. *Activité 3.1.1.: Etablir 1 forêt communautaire villageoise et inter-villageoise couvrant environ 50 ha pour procurer des revenus durables et réduire les pressions des hommes et du bétail sur les ressources des AP.*

205. *Les actions nécessaires à la mise en œuvre de cette activité concernent notamment :*

- *L'établissement légal par délibération d'affectation de la terre au profit de la communauté des villages concernés ;*
- *L'élaboration et la validation d'un plan local simple d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles de la FVC ;*
- *L'élaboration et la validation d'une charte locale d'utilisation durable des ressources naturelles avec des clés de répartition des profits avec l'appui des membres du CVS concerné ;*
- *L'ouverture et le nettoyage annuel des pare-feux ;*
- *La plantation des bordures des pare-feux en deux ou trois lignes de fruitiers ne brûlant pas vite pour servir de limite et d'espace de production massive de fruits pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.*

206. *La cible 2 pour l'atteinte du résultat porte sur:*

- **4.2 km de pare-feux ouvert et régulièrement nettoyé et végétalisé par des fruitiers ne brûlant pas vite par contrat plans renforce la lutte préventive contre les feux et la création inclusive d'emplois verts et de richesses au profit de chacun des 5 nouveaux Ecovillages**

207. *L'activité à mettre en œuvre concerne:*

208. *Activité 3.1.2: Ouvrir un total de 4.2 Km de pare-feux régulièrement nettoyés et végétalisés par des fruitiers ne brûlant pas vite par contrat plans pour renforcer la lutte préventive contre les feux et la création inclusive d'emplois verts et de richesses*

209. *La cible 3 pour l'atteinte du résultat concerne:*

- **2 Ecogardes de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles sont en fonction à raison de 2 par Ecovillage**

210. *La réalisation de cette cible porte sur l'identification et le recrutement de deux volontaires villageois pour le village-centre et pour chacun des villages-satellites dont la moitié de femmes pour servir d'Ecogardes pour le suivi de l'application des règles locales d'utilisation durable des ressources naturelles et la mise en œuvre du plan simple d'aménagement et de gestion communautaire des ressources de la Forêt Villageoise Communautaire (FVC).*

211. *Ces volontaires villageois seront motivés par les AGR pour exercer des métiers les orientant dans le suivi de la FVC à travers notamment l'apiculture sans feu, la collecte et la gestion des produits forestiers non ligneux (PFNL). Ces Ecogardes pourront également servir de relais à l'encadrement de la mise en œuvre des activités dans le village et de coaching rapproché des bénéficiaires d'AGR et de vulgarisation des fiches d'itinéraires techniques s'y rapportant en vue de maximiser les chances de succès et donc de possibilité de remboursement des prêts revolving.*

212. L'activité se rapportant au résultat attendu porte sur:

213. *Activité 3.1.3: Identifier et former 2 Volontaires Villageois dans les activités d'AGR pour servir d'Ecogardes de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles en coordination avec les agents des AP.*

**MPP 3.2 : Des règles locales d'utilisation durable des ressources biologiques issues des connaissances locales**

**Résultat 3.2 : Une charte locale de bonne gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles est élaborée, adoptée et en cours de mise en œuvre**

214. La cible planifiée et nécessaire à atteindre pour l'atteinte du résultat porte sur:

- **Une charte locale de bonne gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles des FCV issue des règles traditionnelles est élaborée, validée et en cours de mise en œuvre à raison d'une par Ecovillage**

215. La réalisation de cette cible sera fondée sur une capitalisation des connaissances locales traditionnelles d'utilisation durable des ressources naturelles au profit des communautaires villageoises et inter-villageoises dans le cadre d'une effective gestion durable des terres, conservation des écosystèmes et de la biodiversité d'importance globale.

216. L'activité nécessaire à mettre en œuvre porte sur:

217. *Activité 3.2.1: Elaborer de manière participative et mettre en œuvre au profit de l'Ecovillage, une charte locale de bonne gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles de la FCV sur la base des règles traditionnelles*

**MPP 3.3 : Valorisation des produits biologiques, artistiques et culturels à travers la promotion de l'Ecotourisme**

**Résultat 3.3. Promotion de l'Ecotourisme communautaire à travers un protocole d'accord de commercialisation des produits écologiques, artistiques et culturels avec les Hôtels**

218. La cible à atteindre porte sur:

- **Un protocole d'accord d'écoulement et de valorisation des produits agrosylvopastoraux, artistiques et culturels sont promus avec les hôtels grâce à l'Ecotourisme**

219. La réalisation de cette cible porte sur une promotion à l'écoulement des produits biologiques des Ecovillages à travers des contrats de commercialisation desdits produits auprès des hôtels pour offrir plus de débouchés et d'assurer ainsi la durabilité des actions dans la phase après projet. Cette stratégie permet ainsi de valoriser les produits biologiques, artistiques et culturels dans le cadre de la création d'emplois verts et de richesses tout en améliorant les relations de coopération avec les agents des AP au profit de la conservation de l'environnement global.

220. L'activité nécessaire à mettre en œuvre concerne:

221. *Activité 3.3.1: Elaborer et mettre en œuvre 1 protocole d'accord d'écoulement et de valorisation des produits agrosylvopastoraux; artistiques et culturels avec les hôtels grâce à l'Ecotourisme*

## **222. MPP 3.4 : Efficience des techniques de production et de consommation des ressources forestières**

223. Ce quatrième et dernier Microprojet Prioritaire de la coposante 3 porte globalement sur la promotion des modes de production et de consommation durable des ressources forestières ligneuses et non ligneuse tout en protégeant les formations forestières contre les feux de brousse à travers d'efficaces lutttes preventives procurant des revenus durables et des profits environnementaux. A travers ce Microprojet Priotaire, il sera promu la professionnalisation des métiers dans le cadre de l'encouragement des initiatives d'emprenariat rural à travers notamment:

- La meule casamancaise améliorée;
- Les foyers améliorés en banco et les foyers améliorés métalliques;
- Les biodigesteurs;
- Les ruches kenyanes sans feu;
- L'aulacodiculture pour une réduction des risques contre les feux de brousse

224. La mise en oeuvre de l'ensemble de ces initiatives sera de nature à procurer des emplois verts durables avec la création de richesses et de nombreux profits environnementaux. A cet effet, il s'agira de contribuer au plan local à l'atteinte de l'**ODD 8** : Travail décent et croissance durable et en particulier la « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

225. Au titre de la promotion des modes de production et de consommation durable des ressources et produits forestiers, ces divers métiers de concervation intégrée au développement seront de nature à contribuer au plan local à l'atteinte de l'**ODD 12** : Consommation et production responsables et plus spécifiquement à la cible « Établir des modes de consommation et de production durables ».

Globalement, la promotion de ces importants métiers très lucratifs et procurant des profits environnementaux globaux figure parmi les innovations par rapport aux 2 Ecovillages pilotes et sera de nature à contribuer au plan local à l'atteinte de l'**ODD 15** : Vie terrestre et en particulier la cible « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

226. Le descriptif de ces différents métiers à professionnaliser dans le cadre de l'entrepreneariat rural à travers les Ecovillages se présente notamment comme suit:

### **227. Résultat 3.4. Promotion de l'entrepreneariat rural dans les techniques efficientes de production et de consommation d'énergie domestique ligneuse**

228. La première cible du résultat de ce Microprojet Prioritaire de promotion de l'entrepreneariat rural porte notamment sur:

- **10 meules casamançaises améliorées sont en cours de mise en œuvre dans les 5 Ecovillages**

229. Les activités nécessaires portent sur:

230. *Activité 3.4.1: Acquérir les outils et les matériaux nécessaires, former 2 artisans volontaires, confectionner promouvoir l'utilisation de 3 meules casamancaises améliorées de démonstration par Ecovillage.*

231. *La seconde cible du dernier résultat attendu de la composante 3 des Ecovillages porte sur :*

- **1,562 foyers améliorés en banco sont produits et en cours d'utilisation par les femmes dans les 5 nouveaux Ecovillages dont 150 à Zanvé, 135 à Klotchomé, 200 à Doufouli, 672 à Amondè et 405 à Nassiete.**

232. *La réalisation de cette cible porte sur la formation théorique et pratique des femmes aux techniques de fabrication, d'entretien et de réparation des foyers améliorés en banco et aux différents avantages dans l'utilisation effective systématique de ces foyers. En plus de l'économie d'énergie, ces foyers diminuent les risques d'incendie avec de nombreux avantages sur la santé de la mère et des enfants à travers notamment la réduction de la fumée.*

233. **L'activité nécessaire à mettre en oeuvre porte sur:**

234. *Activité 3.4.1: Encourager la fabrication et l'utilisation de 1,562 foyers améliorés en banco, soit un dans chacun des ménages dont 150 à Zanvé, 135 à Klotchomé, 200 à Doufouli, 672 à Amondè et 405 à Nassiete.*

235. *La troisième cible nécessaire à l'atteinte du dernier résultat de la composante 3 des Ecovillages porte sur :*

- **2 artisans par Ecovillage sont formés dans les techniques de production, d'utilisation et d'entretien des foyers améliorés métalliques**

236. *La réalisation de cette cible porte sur la formation théorique et pratique de 2 artisans dans les techniques de production, d'entretien et de commercialisation des foyers améliorés au profit des 1,562 ménages des 5 nouveaux Ecovillages mais également au profit des villes voisines aux Ecovillages pour disposer d'un plus grand marché pour la réplique et la durabilité des actions en raison des fortes demandes.*

237. *L'activité nécessaire à l'atteinte du résultat concerne:*

238. *Organiser des sessions de formation pratiques au profit de 2 artisans dans les techniques de production, d'utilisation et d'entretien des foyers améliorés métalliques*

239. **La troisième cible également nécessaire à l'atteinte du résultat 4 de la composante 3 porte sur:**

- **1,562 foyers améliorés métalliques de démonstration sont produits et en cours d'utilisation par les femmes des ménages des 5 nouveaux Ecovillages dont 150 à Zanvé, 135 à Klotchomé, 200 à Doufouli, 672 à Amondè et 405 à Nassiete.**

240. *L'activité nécessaire à mettre en oeuvre porte sur:*

241. *Activité 3.4.2: Promouvoir la fabrication et l'utilisation effective de 150 foyers améliorés métalliques dans les Ecovillages*

242. **La cible 4 nécessaire à l'atteinte du résultat 3.4 de la composante 3 concerne:**

- **2 artisans par Ecovillage sont formés dans les techniques de construction, d'utilisation et d'entretien d'un total de 10 biodigesteurs de démonstration dont 2 par Ecovillage**

243. La réalisation de cette cible par l'identification et la formation de deux maçons et de les former dans les techniques pratiques de construction, d'entretien et de réparation des biodigesteurs. Ces maçons seront dans chacun des 5 Ecovillages, les professionnels des biodigesteurs capables de produire du gaz méthane pour la cuisson des aliments et pour la fabrication de pain dans les boulangeries aussi bien des Ecovillages que dans les villes autour des Ecovillages.

244. La séquestration du méthane à travers les biodigesteurs est un puissant levier de contribution à l'effort mondial de réduction des gaz à effet de serre en ce sens que le méthane constitue l'un des gaz les plus corrosifs de la couche d'ozone et loin devant le CO<sub>2</sub>. A cet effet, en plus des foyers améliorés ces initiatives seront ainsi de nature à contribuer au plan local à l'atteinte de l'ODD 7 : *Énergies propres et d'un coût abordable et particulièrement à la cible « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » en plus de la contribution au plan local à l'ODD 12 : Consommation et production responsable et en particulier la cible « Établir des modes de consommation et de production durables »*

245. *Activité 3.4.3: Organiser des sessions de formation pratique au profit de 2 artisans par Ecovillage dans la construction de 2 biodigesteurs de démonstration*

246. La cible 5 dans la promotion de l'entrepreneuriat rural et la professionnalisation des métiers porte sur:

- **Une paire de bœufs de trait assurent le fonctionnement d'un total 10 biodigesteurs à raison de 2 par Ecovillage**

247. La réalisation de cette cible porte sur la promotion d'une paire de bœufs de traits par Ecovillage au profit des groupements de jeunes pour la promotion de labours des champs en vue d'accroître les capacités productives dans le cadre de prestations de services tout en alimentant avec les bouses de vaches le fonctionnement d'une boulangerie pour la création inclusive d'emplois verts et de richesses.

248. L'activité nécessaire porte sur:

249. *Activité 3.4.5: Promouvoir l'utilisation de bœuf de trait à travers un GIE de labour et assurer l'alimentation d'un biodigesteur pour un four à pain pour chacun des 5 Ecovillages.*

250. **La cible 6 nécessaire à cet entrepreneuriat rural concerne:**

- **2 artisans sont formés à la confection de ruches kenyanes pour l'apiculture sans feu au profit des apiculteurs**

251. La réalisation de cette cible concerne la promotion de l'entrepreneuriat rural et la professionnalisation des métiers d'apiculture à travers l'apiculture sans feu avec les ruches kenyanes à raison de 20 ruches de démonstration par Ecovillage. Cette action est de nature à réduire les feux de brousse souvent issus des pratiques traditionnelles de l'apiculture.

252. L'activité nécessaire porte sur:

253. *Activité 3.4.6: Promouvoir à travers l'entrepreneuriat rural, la production et l'utilisation de 20 ruches kenyanes de démonstration pour l'apiculture sans feu*

254. La cible 7 nécessaire à l'atteinte du résultat 3.4 de la composante 3 porte sur:

- **2 unités d'élevage de l'aulacode pour la protection des forêts contre les feux de brousse**

255. La réalisation de cette cible porte sur la promotion de l'élevage d'aulacodes en vue de remplacer la chasse traditionnelle s'accompagnant de nombreux feux de brousse. Avec cette initiative, il s'agira de création d'emplois verts et de richesses tout en profitant l'environnement avec la protection préventive des forêts contre les feux de brousse.

256. L'activité nécessaire concerne:

257. *Activité 3.4.7: Promouvoir 2 unités d'aulacodiculture de démonstration pour la protection des forêts contre les feux de brousse*

### ii. Partenariats:

258. Pour un renforcement de son efficacité et de son efficacité, le projet Ecovillages s'appuiera sur les expériences en cours pour renforcer les acquis, et apporter des contributions additionnelles aux efforts d'adaptation. A cet effet, le projet établira des partenariats et des synergies avec les initiatives en cours, des ONG dans les 5 nouveaux Ecovillages.

### iii. Risques et hypothèses

Risques pouvant empêcher le projet d'atteindre ses objectifs :

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Faible collaboration des structures techniques dans la réalisation des activités relevant de leur domaine de compétence	Moyenne	Implication directe des structures sectorielles dès le lancement du projet. Les structures techniques telles que le programme national des plateformes multifonctionnelles, le ministère de l'énergie, le ministère de l'eau, le ministère de l'agriculture et l'école Supérieure d'agronomie, seront membre du comité technique et des comité régionaux.
Faible adhésion des parties prenantes à l'approche écovillage	Moyen	Le projet mettra l'accent sur l'approche participative dans toutes les activités pour mettre les populations au centre des activités du projet pour assurer leur appropriation
Faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités du projet	Moyenne	Les ressources TRAC constituent un « seed money » permettant de faciliter le développement du partenariat. La rencontre envisagée entre le Gouvernement et les PTF pour le financement du PND devra également contribuer à la mobilisation des ressources
Ressources financières insuffisantes pour la mise en œuvre complète des activités	Moyenne	Utilisation efficace des ressources allouées au projet ; Plaider pour la mobilisation de partenariats et de ressources supplémentaires
Lenteur dans la mise en œuvre des activités du projet	Moyenne	Réalisation d'activités réalistes et anticipation des activités à mettre en œuvre pour réduire les retards

#### **iv. Engagement des parties prenantes:**

259. Les différentes parties prenantes clés dans le processus de formulation et de mise en œuvre du projet avec leurs rôles et contributions concernent le MEDDPN qui assure la tutelle technique du projet, les départements ministériels sectoriels en charge de l'Energie, de l'Eau, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, du développement à la base, du tourisme et de la Décentralisation.

260. Chacun de ces départements ministériels pourra, dans le cadre des synergies de l'action gouvernementale, intervenir en tirs groupés dans la mise en œuvre de leurs programmes sectoriels et assurer les services de contrôle qualité dans la mise en œuvre des infrastructures et équipements relevant de leurs compétences et prérogatives.

#### **v. Equité et considérations de genre :**

261. En tant que faisant partie du processus de développement au Togo, le projet Ecovillage inclura les considérations de genre afin d'assurer qu'il y'a une équitable participation des femmes et des hommes dans les processus de prises de décisions et dans la mise en œuvre des activités de pilotage de la gouvernance du développement local et d'adaptation. Il est aussi important de s'assurer que ces activités ne contribuent pas à exacerber les inégalités de genre. La canalisation des aspects genre dans le processus de transformation des 5 villages à transformer en Ecovillages conduira à des communautés plus résilientes et donc au succès de l'adaptation.

262. L'intégration des considérations de genre dans le processus du projet Ecovillages du Togo pourrait entraîner un certain nombre d'activités. Celles-ci comprennent notamment :

- Assurer la participation des groupes les plus vulnérables, comprenant les femmes, dans les processus du projet Ecovillages. Cela inclut l'intégration des perspectives des femmes et se fonder sur des connaissances singulières en matière d'adaptation et de gestion des stratégies locales dans la formulation du projet depuis les concertations villageoises d'établissement de la situation de référence et du diagnostic participatif et inclusif ;
- Ajuster et mettre en œuvre les activités du projet Ecovillages sur la base d'une effective compréhension des dynamiques genres et de la potentielle disproportion des impacts des changements climatiques sur les femmes ;
- Evaluer l'information disponible particulièrement sur les groupes vulnérables comprenant les femmes et mettre l'accent sur ces groupes dans les études à venir, en particulier dans le programme SFICE ;
- Connecter le potentiel des femmes comme des agents des changements en rapport avec leurs communautés et investir dans ce potentiel en tant que partie intégrante du processus du projet Ecovillages au Togo ;
- Entreprendre la vulgarisation pour s'assurer que les différentes parties prenantes comprennent comment l'adaptation aux changements climatiques peut avoir des effets en fonction du genre ;
- Suivre et rapporter sur l'intégration des considérations de genre dans les processus du projet Ecovillages ;
- Inclure les considérations de genre dans l'évaluation des activités d'adaptation et procéder à des améliorations en cas de besoin ;

- Renforcer les capacités des femmes avec leurs implications dans la génération de l'information climatique et socioéconomique et en particulier dans les exercices de diagnostic de la vulnérabilité et de cartographie de la vulnérabilité pour refléter leurs centres d'intérêts spécifiques;
- Renforcer le rôle des femmes dans les processus d'intégration de l'adaptation dans les politiques, plans et budgets au niveau national, régional et local et dans les processus de prises de décisions au plan sectoriel dans les secteurs et sites les plus vulnérables au Togo ;
- Concentrer les efforts et les moyens sur l'aspect genre en particulier dans le programme de sensibilisation, de formation, d'information et de communication sur l'adaptation pour une utilisation inclusive et équitable des options prioritaires d'adaptation;
- Accentuer la participation des femmes dans le comité de pilotage (CP), le comité scientifique et technique (CST) et dans le dispositif de gestion du projet avec un important rôle dans les arrangements institutionnels ;
- Organiser des débats communautaires de suivi avec des mesures correctives d'amélioration des performances du projet en matière d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes ;
- Partager les acquis du projet en matière de prévention, simulation et gestion des risques au plan national, régional, et local ainsi qu'au plan international.

#### **vi. South-South and Triangular Cooperation (SSTrC):**

263. Le Projet Ecovillages du Togo sera un puissant outil de la coopération transfrontalière de l'adaptation avec les pays voisins avec qui le Togo partage les mêmes défis climatiques et socioéconomiques, en particulier les pays transfrontaliers. Les leçons d'expérience tant au plan stratégique, programmatique qu'opérationnel tirés de la mise en place du processus de transformation d'un village en Ecovillage, seront partagées avec ces pays, pour identifier les axes potentiels de collaboration.

264. Le projet encouragera les visites d'échanges et de partage des expériences en matière de renforcement des capacités des institutions et des communautés, avec ces pays comme le Sénégal.

#### **iv. Social and environmental safeguards:**

265. Globalement, le projet est de nature à réduire la vulnérabilité, de renforcer la résilience inclusive et de promouvoir l'adaptation. A cet effet, les risques que le projet puisse nuire à certains groupes sont presque inexistantes.

266. Cependant, au fur et à mesure de l'évolution de la mise en œuvre, le projet surveillera que l'exclusion soit définitivement en dehors du champ d'actions du projet et que le partage juste et équitable des profits de l'adaptation soit au centre des préoccupations. A cet effet, l'équité de genre, malgré les préjugés encore vivaces dans le pays sera suivi avec beaucoup d'attention tout comme l'inclusion des groupes reconnus les plus vulnérables (réfugiés, rapatriés, femmes chefs de ménage).

267. Les griefs de quelques groupes que ce soient seront suivis et pris en charge tout au long des quatre ans de mise en œuvre du projet et même au-delà à travers les réseaux climatiques d'adaptation tant au niveau national que local avec les communautés des Ecovillages organisées en un réseau national.

#### **v. Innovation, durabilité et potentialité de passage à l'échelle**

268. Le concept des Ecovillages est en soit même, une action novatrice de développement local multisectoriel, intégré et inclusif de développement durable. Pour une meilleure efficacité de ce concept dans la création inclusive d'emplois verts, de richesse et dans la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue d'une meilleure égalité des chances des villages vis-à-vis des villes dans le cadre d'une réduction des inégalités et de lutte contre l'exode rural des jeunes, des innovations dans les outils de mise en œuvre du processus de transformation des villages en Ecovillages ont été initiés par rapport aux deux villages pilotes.

269. Parmi ces innovations l'on cite notamment :

- La mise en place d'un cadastre rural pour assurer l'organisation de l'occupation de l'espace suivant les vocations des sols dans le court et le moyen terme pour une meilleure visibilité de la dynamique du processus de planification participative et inclusive du développement à travers le produit ou résultat 1.2. Cette démarche s'appuiera notamment sur une cartographie numérique géoreferencée d'occupation participative de l'espace rural intégrant un plan local d'aménagement et de gestion communautaire de l'espace économique du terroir et une charte locale d'utilisation durable des ressources naturelles issue des connaissances traditionnelles locales. La médiatisation de ces aspects sera de nature à montrer ce qui est fait et ce qui reste à faire et de permettre ainsi des stratégies de mobilisation des ressources à travers le site web communautaire de l'Ecovillage pour combler les gaps dans le cadre de la coopération décentralisée intégrant des actions de jumelage avec d'autres Ecovillages des pays du Nord ;
- La mise en place à travers le résultat 1.3 d'une salle polyvalente avec un TV à écran plat, accès à l'internet, 3 ordinateurs pour la formation, pour une création inclusive d'emplois verts et de richesses sous la gestion d'un Groupement de femmes ou de jeunes de l'Ecovillage. Cette activité permettra une diversification des sources de revenus en vue d'un allègement des pressions sur les ressources naturelles tout en contribuant à la formation à l'informatique et aux Technologies d'Information et de Communication et à l'accès à l'Internet. Il s'agira ainsi d'offrir les mêmes égalités de chance des jeunes des villages par rapport à ceux des villes ;
- La mise en place d'un congélateur solaire sous la gestion des groupements des femmes permettra la conservation des denrées alimentaires comme le lait, la viande, le poisson en vue de réduire les pressions sur le milieu naturel mais aussi de créer des emplois de services, de richesses et d'automatiser les femmes intégrant les femmes chefs de ménages à travers notamment le produit ou résultat 2.5 ;
- L'extension de l'éclairage aux salles de classes sera de nature à assurer aux élèves de meilleures conditions d'études et de leur offrir les mêmes égalités de chances de succès que les élèves des villes. Avec la mise en place de prises dans les salles de classes, l'accès à l'informatique au profit des élèves des Ecovillages sera un autre outils d'égalité des chances des villages par rapport aux villes. A cet effet, ce résultat sera également de nature à contribuer au plan local à l'atteinte de l'ODD 4 : Éducation de qualité et en particulier la cible « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».
- La promotion de l'établissement de protocoles d'accords avec les hôtels et les gîtes touristiques pour l'écoulement des produits organiques et la valorisation des œuvres artistiques et culturels des Ecovillages et l'organisation de foires des Ecovillages ;

- La promotion de l'entrepreneuriat rural dans le cadre de la professionnalisation des métiers portant notamment dans l'efficience dans les processus de production et de consommation des ressources naturelles à travers notamment :
  - Les Ecogardes dans le cadre du suivi de l'application des chartes locales et de la mise en œuvre du plan local d'aménagement et de gestion des terroirs villageois intégrant la forêt communautaire villageoise (FCV) ;
  - Les Pépiniéristes pour la production des plants fruitiers et forestiers nécessaires à la mise en œuvre du concept des Ecovillages avec le concept de contrat-plans dans la production et la plantation des plants dans le périmètre écologique de démonstration ;
  - Les artisans dans la confection des foyers améliorés et des biodigesteurs dans le cadre à la réduction des pressions sur les ressources ligneuses et de contribution aux efforts de réduction des gaz-à-effet de serre ;
  - L'apiculture sans feu à travers les ruches kenyannes ;
  - L'élevage des aulacaudes en vue de réduire les risques de feu de brousse qu'engendre la chasse traditionnelle de ces rongeurs.

270. En termes de durabilité, le Togo utilisera les ressources du PNUD pour développer et tester les outils d'intégration de l'adaptation dans les secteurs vitaux de développement les plus vulnérables. Les outils et les technologies pourront être utilisés pour intégrer l'adaptation dans les secteurs et les régions non ciblés par le présent projet. Les activités de renforcement des capacités prévues dans le projet vont amplement forger l'appropriation et l'institutionnalisation des outils pour la viabilité et la durabilité à long terme non seulement de ce projet mais aussi des autres projets d'adaptation mis en œuvre au Togo. Dans ce cadre, le moteur de la durabilité étant l'intérêt, la promotion de l'entrepreneuriat rural dans le cadre de la professionnalisation des métiers dans l'optique de la chaîne des valeurs des filières porteuses de croissance servira de socle et de levier aussi bien pour la durabilité technique et financière.

271. Le passage à l'échelle au plan stratégique sera facilité par l'intégration des préoccupations des changements climatiques dans l'agenda politique en encourageant l'engagement gouvernemental à travers les plans locaux d'aménagement et de gestion des terroirs des Ecovillages. En même temps, des processus d'approches participatives et d'autres approches collaboratives de planification à développer permettront aux multiples acteurs concernés de partager les connaissances, à développer la sensibilisation et à améliorer l'apprentissage et la réplication. Le renforcement de l'expertise du personnel des Ministères et au niveau décentralisé sur la vulnérabilité climatique et l'identification des options d'adaptation les plus appropriées faciliteront le passage à l'échelle, et la dissémination des outils d'intégration de l'adaptation dans le développement.

272. La mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions Environnementales Mondiales à travers notamment les fonds STAR du FEM, les fonds LCDF d'adaptation et les Fonds Verts Climat seront de nature à permettre un effectif passage à l'échelle pour une émergence inclusive des villages dans le processus de leur transformation en Ecovillages.

## X. CADRE DES RESULTATS DU PROJET ECOVILLAGES

This project will contribute to the following Sustainable Development Goal (s):

**SDG 5: Achieve gender equality and empower all women and girls**  
**SGD 13: Take urgent action to combat climate change and its impacts**

This project will contribute to the following country outcome included in the UNDAF/Country Programme Document: **UNDAF OUTCOME 3 INVOLVING UNDP: By 2023, Togolese populations have increased and equitable access to social protection, quality basic social services, including education, health, nutrition, water, hygiene and sanitation**

This project will be linked to the following output of the UNDP Strategic Plan: **RELATED STRATEGIC PLAN OUTCOME: END MULTIDIMENSIONAL POVERTY THROUGH INTEGRATED POVERTY REDUCTION SOLUTIONS**

**Output 2.1: Quality social basic services particularly health, education water and sanitation are made available to women, youth, PWDs and most vulnerable groups**

**Output 2.2: National and local institutions and organizations have increased capacities to manage and monitor social economic infrastructures and equipment for sustainable community development**

**UNDAF OUTCOME 2 INVOLVING UNDP: By 2023, populations in vulnerable areas have increased resilience to climate change and disaster risks and have equitable access to decent living environment and sustainable natural and energy resources.**

**RELATED STRATEGIC PLAN OUTCOME: RESPOND TO CRISES AND ACCELERATE RECOVERY THROUGH INTEGRATED CRISIS SOLUTIONS**

**Output 3.2: Solutions adopted to achieve universal access to clean, affordable and sustainable energy**

**Output 3.3: Vulnerable communities in areas highly exposed to natural hazards prone enabled to adapt to future disaster and climate change impacts**

Objectif/Effets du Projet	Indicateurs d'Objectifs et d'Effets	Situation de Référence <sup>1</sup>	Cibles à mi-parcours	Cibles de Fin de Projet	Source de Vérification	Hypothèse <sup>2</sup>
Project Objective: Promouvoir un développement local du terroir sobre en carbone, résilient aux effets du changement climatique et bénéfique à l'environnement global des Aires Protégées à travers les 5 nouveaux Ecovillages	Indicateur 1: IRRF 2.1.1 Nombre de villages disposant d'infrastructures d'accès aux services de base avec l'appui du PNUD c) secteur de l'eau	c) 0	c) 3	c) 5	Data source: Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	Indicateur 2: IRRF 2.1.4. Nombre de villages soutenus par le PNUD bénéficiant de :a) lampadaires solaires ; b) plateformes communautaires multifonctionnelles	a) 0 ; b) 0	a) 3 ; b) 3	a) 5 ; b) 5	Data source: Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles

<sup>1</sup> Baseline, mid-term and end of project levels must be expressed in the same neutral unit of analysis as the corresponding indicator.

<sup>2</sup> Risks must be outlined in the Feasibility section of this project document.

Objectif/Effets du Projet	Indicateurs d'Objectifs et d'Effets	Situation de Référence1	Cibles à mi-parcours	Fin de Projet	Source de Vérification	Hypothèse2
<b>Component/Outcome1:</b> <i>Pilotage inclusif de la gouvernance territoriale locale du développement socioéconomique et culturel durable</i>	<b>Indicateur3: IRRF 2.2.1:</b> Niveau d'Organisation des Institutions Nationales et Locales ciblées avec des capacités techniques et financières de gestion/surveillance des installations communautaires	Baseline (2018) <sup>3</sup> : 1	2	4	<b>Data source:</b> Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur4: IRRF 3.2.1:</b> Nombre de ménages dirigés par des femmes et des hommes des sites d'intervention ciblés bénéficiant d'un accès à une énergie propre, abordable et durable : a) MDF ; b) MDH	a) WHH: 0 ; b) MHH: 0	a) WHH: 0 ; b) MHH: 0	a) WHH: 0 ; b) MHH: 0	<b>Data source:</b> Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur5: IRRF 3.2.2:</b> Pourcentage de producteurs de charbon utilisant des techniques efficaces de carbonisation du bois avec un rendement au moins supérieur à 30%	Baseline (2018): 0	40%	80%	<b>Data source:</b> Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur6: IRRF 3.2.3:</b> Pourcentage de femmes productrices de charbon de bois reconverties à d'autres activités génératrices d'importants revenus	Baseline (2018): 0	40%	80%	<b>Data source:</b> Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur7: IRRF 3.3.1:</b> Nombre de villages engagés dans la gestion durable des ressources naturelles, des forêts et des services écosystémiques pour renforcer la résilience	Baseline (2018): 0	3	5	<b>Data source:</b> Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur8:</b> Pilotage effectif de la gouvernance inclusive du développement communautaire écologique durable a: Nombre de comités villageois spécialisés (CVS) pour la durabilité des infrastructures et équipements de développement durable avec un renouvellement communautaire démocratique des institutions (Energie, Eau, Périmètre écologique, Gestion durable de l'environnement, Services sociaux de base/Mutuelle d'Épargne et de Crédit) sous la supervision du Comité Villageois de Développement (CVD) ; b : Taux de représentativité des femmes dans les comités villageois spécialisés (CVS) ; c : Nombre de réunions trimestrielles de suivi-évaluation des CVS	a: 0 ; b : 0 ; c : 0	a: 15 ; b : 37 ; c : 24	a: 25 ; b : 47 ; c : 48	<b>Data source:</b> Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles

<sup>3</sup> 1: low capacities 2: Some capacities 3: significant capacities 4: adequate capacities

Objectif/ Effets du Projet	Indicateurs d'Objectifs et d'Effets	Situation de Référence1	Cibles à mi-parcours	Crédit de Fin de Projet	Source de Vérification	Hypothèse2
	à travers les CVD					
	<b>Indicateur9:</b> Nombre de plans locaux d'occupation de l'espace, d'aménagement et de gestion communautaire intégrée et inclusive des terroirs villageois	0	3	5	<b>Data source:</b> Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur10:</b> Pourcentage de la population avec un accès à l'énergie propre : a : % d'élèves ayant accès à l'éclairage pour étudier	0 ; a : 0	50% a : 50	80% a : 80	<b>Data source:</b> Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur11:</b> Nombre de lampadaires solaires fonctionnelles	g : 13	g : 66	g : 86		Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur12:</b> % de personnes avec un accès aux Techniques d'Information et de Communication (NTIC) à travers : a) Téléphonie mobile ; a : l'internet ; b : la Télévision	a : 0 ; a : 0 ; b : 0	a : 25 ; a : 25 ; b : 50	50 ; a : 50 ; b : 80		Les fonds d'investissement sont disponibles
<b>Component/ Outcome 2</b> Adaptation des systèmes de production, croissance inclusive et création durable d'emplois verts et de richesses	<b>Indicateur 13:</b> % de personnes avec accès à l'énergie dans la chaîne des activités de transformation, conditionnement, conservation et commercialisation des produits à travers les PTFM : a : % de femmes avec un allègement des travaux ménagers et autonomisation financière ; b : Recours aux services de la congélation ; c : % de femmes chefs ménages ; d : Nombre de comité de gestion durable des infrastructures et équipements d'énergie propres ; e : Représentativité des femmes dans les Comités de gestion des infrastructures et équipement de gestion de l'énergie	a : 0 ; b : 0 ; c : 0 ; d : 0 ; e : 0	a : 50 ; b : 50 ; c : 60% ; g : 3 ; e : 60%	a : 80 ; b : 80 ; c : 100% ; g : 5 ; e : 60	<b>Data source:</b> Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
<b>Component/ Outcome 3</b> Utilisation durable des ressources naturelles et conservation communautaire des écosystèmes	<b>Indicateur 14:</b> % de ménages avec un accès à : a : l'eau potable de proximité ; b : une parcelle irriguée avec des possibilités de culture d'agroforesterie intégrée en toute saison ; c : % de femmes chefs de ménages ; d : Nombre de comité de gestion durable des infrastructures et équipements d'eau ; d : Représentativité des femmes dans les Comités de gestion des infrastructures et équipement de gestion de l'énergie	a : 0 ; b : 0 ; c : 0 ; d : 0 ; d : 0	a : 30 ; b : 30 ; c : 50% ; d : 3 ; d : 60%	a : 80 ; b : 60 ; c : 100% ; d : 5 ; d : 60%	<b>Data source:</b> Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles

Objectif/Effets du Projet	Indicateurs d'Objectifs et d'Effets	Situation de Référence1	Cibles à mi-parcours	Lieu de Fin de Projet	Source de Vérification	Hypothèse2
	<b>Indicateur15:</b> % de ménages avec un accès à des races améliorées hautement productives ; a : % de femmes chefs de ménages ; b : Nombre de comité de gestion durable des infrastructures et équipements d'eau ; d : Représentativité des femmes dans les Comités de gestion des infrastructures et équipement de gestion de l'énergie	0 ; a : 0 ; b : 0 ; c : 0	50 ; a : 50 ; b : 3 ; c : 60%	80 ; a : 100% ; b : 5 ; c : 60%	Data source: Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur16:</b> Quantité de poisson (Kg) produit par année dans les stations aquacoles	0		80%		Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur17:</b> Nombre de poulets de chair commercialisés par an	0	1,200	2,000		Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur18:</b> Nombre de Forêts Communautaires Villageoises (FCV) villageoises et inter-villageoises légalement mises en place à la périphérie des AP	0	3	5	Data source: Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur19:</b> Superficie totale des Forêts Communautaires Villageoises (FCV) légalement établies à la périphérie des AP adjacentes, dotées de plan local d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles avec des chartes locales de bonne gestion et absence de défrichements	0	60	100	Data source: Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur20:</b> Nombre de KM de pare-feux périmétraux et internes ouverts et régulièrement nettoyés par contrats-plans et plantés de part et d'autres avec des fruitiers ne brûlant pas vite et régulièrement nettoyés par contrats-plans	0	12.6	21	Data source: Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles
	<b>Indicateur21:</b> Nombres de techniques et technologies de production et d'utilisation durable de l'énergie domestique ligneuse de promotion de l'entrepreneuriat rural ; a: Nombre de meules casamançaises améliorées ; b : Nombre de foyers améliorés en banco c : Nombre de foyers améliorés métalliques de	a : 0 ; b : 0 c : 0 d : 0	a : 15	a : 25	Data source: Ecovillage Task-Force Field Report, Dec. 2018 (ETFR)	Les fonds d'investissement sont disponibles

Objectif/Effets du Projet	Indicateurs d'Objectifs et d'Effets	Situation de Référence <sup>1</sup>	Cibles à mi-parcours	Fin de Projet	Source de Vérification	Hypothèse <sup>2</sup>
	démonstration		b : 750	b : 1250		
	d : Nombre de ruches de démonstration pour la production apicole sans feu	e : 0	c : 750	c : 1250		
	e : Nombre d'unités d'élevage d'aulacaudes de démonstration pour la lutte préventive contre les feux de brousse	f : 0	d : 30	d : 50		
	f : Nombre de biodigesteurs de démonstration	g : 0	e : 3	e : 5		
	g : Nombre de pépinières villageoises privées/communaires pour la production des plants fruitiers et forestiers nécessaires aux besoins du périmètre écologique et de réplique dans les concessions et les écoles		f : 3	f : 5		
			g : 3	g : 5		



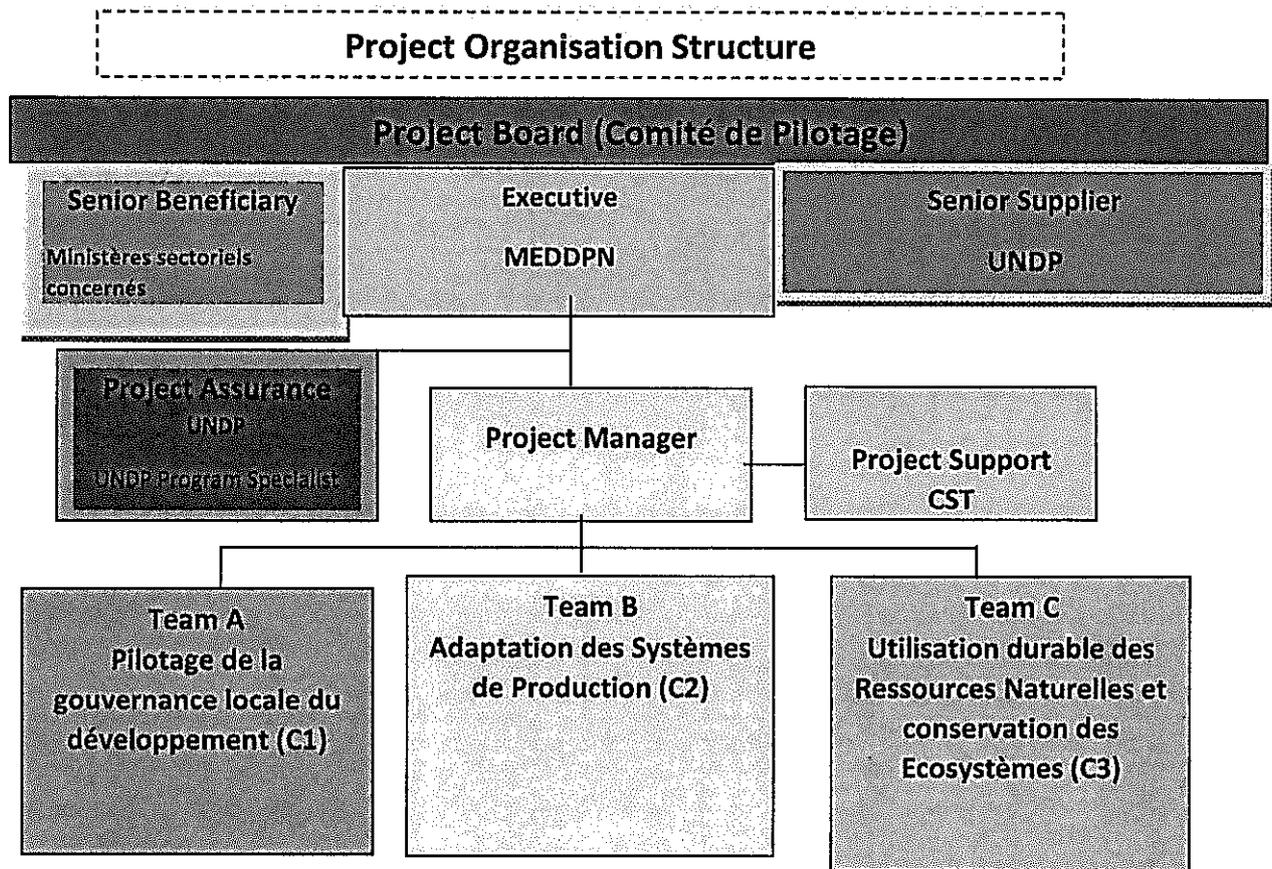
Empowered lives.  
Resilient nations.

**PROJECT DOCUMENT**

**TOGO**

**XII. GOVERNANCE AND MANAGEMENT ARRANGEMENTS**

273. The project organisation structure is as follows:



---

## **IX. CADRE D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE DU PROJET**

Les résultats du projet décrits dans le cadre de résultats du projet feront l'objet d'un suivi annuel et seront évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet afin de s'assurer que le projet atteigne effectivement ces résultats.

Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris conformément aux exigences du PNUD, telles que décrites dans la politique d'évaluation du PNUD et des Politiques et procédures du programme et des opérations du PNUD. Bien que ces exigences du PNUD ne soient pas décrites dans ce document de projet, le bureau de pays du PNUD travaillera avec les parties prenantes du projet pour s'assurer que les exigences du PNUD en matière de S & E sont satisfaites en temps opportun et de haute qualité.

En plus de ces exigences obligatoires de suivi et d'évaluation du PNUD, d'autres activités de S & E jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues lors du lancement du projet et seront détaillées dans le rapport initial. Cela inclura le rôle exact des groupes cibles du projet et d'autres parties prenantes dans les activités de suivi et d'évaluation du projet.

### **Responsabilités de surveillance :**

**Gestionnaire de projet :** Le gestionnaire de projet est responsable de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et des risques du projet, y compris les risques sociaux et environnementaux. Le chef de projet veillera à ce que tout le personnel du projet maintienne un niveau élevé de transparence, de responsabilité et de responsabilité dans le suivi et l'évaluation et la communication des résultats du projet. Le gestionnaire de projet informera le Comité de pilotage du projet et le bureau de pays du PNUD des retards ou des difficultés qui surviendraient au cours de la mise en œuvre, de sorte qu'un soutien approprié et des mesures correctives puissent être adoptées.

Le gestionnaire de projet élaborera des plans de travail annuels fondés sur le plan de travail pluriannuel inclus à l'annexe A, y compris des objectifs de production annuels pour appuyer la mise en œuvre efficace du projet. Le coordonnateur de projet veillera à ce que les exigences standard du PNUD en matière de suivi et d'évaluation soient remplies avec la plus grande qualité. Cela inclut, mais sans s'y limiter, s'assurer que les indicateurs du cadre de résultats sont suivis chaque année et fournis au bureau de pays du PNUD pour enregistrement dans les outils de suivi en ligne du PNUD, et que le suivi des risques et les différents plans / stratégies élaborés (par exemple, stratégie de genre, stratégie de gestion des connaissances, etc.), la mise en œuvre du projet se produit régulièrement.

**Comité de pilotage du projet :** Le Comité de pilotage du projet prendra des mesures correctives au besoin pour s'assurer que le projet atteigne les résultats souhaités. Le Comité de pilotage du projet tiendra des examens de projet pour évaluer le niveau d'exécution du projet, analyser et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Au cours de la dernière année du projet, le Comité de pilotage du projet procédera à un examen de fin de projet afin de tirer les leçons apprises et de discuter des possibilités de mise à plus grande échelle et de mettre en évidence les résultats du projet et les leçons apprises avec les publics concernés. Cette dernière réunion d'examen discutera également des résultats décrits dans le rapport de fin de projet.

**Partenaire de mise en œuvre du projet :** Le partenaire de mise en œuvre est responsable de fournir toutes les informations et données requises pour un rapport de projet opportun, complet et factuel, y compris les résultats et les données financières, si nécessaire et approprié. Le partenaire de mise en œuvre s'efforcera de veiller à ce que le suivi et l'évaluation au niveau des projets soient entrepris par les instituts nationaux et soient alignés sur les systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux.

**Bureau de pays du PNUD :** Le bureau de pays du PNUD appuiera le gestionnaire de projet selon les besoins, notamment par le biais de missions de supervision annuelles. Les missions annuelles de supervision se dérouleront selon le calendrier prévu dans le plan de travail annuel. Les rapports de mission de supervision seront distribués à l'équipe du projet et au Comité de pilotage du projet dans le mois qui suit la mission. Le bureau de pays du PNUD veillera également à ce que les exigences standard du PNUD en matière de suivi et d'évaluation soient remplies avec la plus grande qualité.

Le bureau de pays du PNUD est chargé de se conformer à toutes les exigences de suivi et d'évaluation au niveau du projet du PNUD, telles que définies dans le POPP du PNUD. Cela implique de s'assurer que l'évaluation de l'assurance qualité du PNUD pendant la mise en œuvre est entreprise chaque année; que les cibles annuelles au niveau de la production sont élaborées, suivies et rapportées en utilisant les systèmes d'entreprise du PNUD; la mise à jour régulière du journal des risques d'ATLAS; et, la mise à jour du marqueur du genre du PNUD sur une base annuelle basée sur les progrès d'intégration du genre rapportés dans le Rapport annuel axé sur les résultats du PNUD. Les problèmes de qualité signalés pendant ces activités de S & E doivent être résolus par le PNUD et la coordination du projet.

Le bureau de pays du PNUD conservera tous les dossiers de S & E pour ce projet jusqu'à sept ans après la clôture financière du projet afin de soutenir les évaluations ex-post entreprises par le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD.

**Audit :** Le projet sera audité conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables sur les projets mis en œuvre par le NIM.

**Progrès annuel :**

Des questionnaires d'état pour indiquer les progrès et identifier les goulets d'étranglement ainsi que les besoins d'assistance technique seront réalisés sur une base annuelle, conformément aux exigences de rapport du PNUD.

**Leçons apprises et génération de connaissances :**

Les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et au-delà de la zone d'intervention du projet à travers les réseaux et forums de partage d'informations existants. Le projet identifiera et participera, de manière appropriée, à des réseaux scientifiques, à des politiques et / ou à d'autres réseaux susceptibles de bénéficier au projet. Le projet identifiera, analysera et partagera les leçons apprises qui pourraient être bénéfiques pour la conception et la mise en œuvre de projets similaires et diffusera largement ces leçons. Il y aura un échange continu d'informations entre ce projet et d'autres projets de même nature dans le même pays, la même région et dans le monde.

**Fin du projet:**

A la fin du projet, l'équipe de projet préparera le rapport final du projet (annexe H). Ce rapport complet résumera les résultats obtenus (objectifs, résultats, produits), les enseignements tirés, les problèmes rencontrés et les domaines dans lesquels les résultats n'auront peut-être pas été atteints. Il présentera également des recommandations pour toute mesure supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour assurer la durabilité et la reproductibilité des résultats du projet. Le rapport final du projet doit être discuté avec le comité de projet au cours d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des leçons apprises et des possibilités de mise à l'échelle.

**XIII. PLANS D'INVESTISSEMENTS ANNUELS ET PLURIANNUELS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE DEVELOPPEMENT DES 5 NOUVEAUX ECOVILLAGES**

ACTIVITÉS PLANIFIÉES	BUDGET ANNUEL								MONTANT TOTAL ACTIVITÉS	TOTAL FINANCEMENT PNUD	TOTAL FINANCEMENT GVT	MONTANT A RECHERCHER
	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4					
	PNUD	GVT	PNUD	GVT	PNUD	GVT	PNUD	GVT				
<b>COMPOSANTE 1 : GOUVERNANCE TERRITORIALE LOCALE DU DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE ET CULTUREL</b>												
Elaborer, valider et mettre en œuvre un programme de Sensibilisation, Formation, Information, Communication Environnementale (SFICE) avec des réunions de mise en place des CVS pour la durabilité des acquis.	36 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	20 000	5 500
Elaborer les textes juridiques des Organisations Communautaires de Base, Mettre en place des Comités Villageois Spécialisés et former les membres des CVD et CVS et ceux des Comités Inter-Villageois sur les thématiques de gestion des conflits dans les terroirs des Ecovillages et de leurs villages satellites.	8 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 600	1 400
Acquérir des cartes numériques thématiques et géoréférencées portant sur l'espace économique ou terroir des Ecovillages	18 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 300	2 700
Tenir des réunions villageoises et inter-villageoises pour une	12 500	0	7 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Acquérir et distribuer 1550 poubelles soit 2 pour chacun des 750 ménages, les PTFM, les cases de santé, les écoles et les salles polyvalentes pour le tri des déchets organiques à composter et non organiques à recycler	0	0	27 000	0	0	0	0	0	0	0	0	31 000	27 000	0	4 000
Construire un total de 60 latrines écologiques dont la moitié pour les femmes des Ecovillages	0	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	102 000	80 000	0	22 000
<b>Total Composante 1</b>	<b>125 400</b>	<b>0</b>	<b>214 000</b>	<b>123 000</b>	<b>50 000</b>	<b>65 000</b>	<b>50 000</b>	<b>90 000</b>	<b>850 000</b>	<b>439 400</b>	<b>278 000</b>	<b>132 600</b>			
<b>COMPOSANTE 2 - ADAPTATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION, CROISSANCE INCLUSIVE ET CREATION DURABLE D'EMPLOIS VERTS ET DE RICHESSES</b>															
Mettre en place dans les 5 nouveaux écovillages une minicentrale solaire de 15-20 KW pour l'éclairage public, l'alimentation de PTFM, et autres infrastructures et équipements socioéconomiques	500 000	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	580 000	580 000	0	0
Construire 10 locaux techniques devant abriter les PTFM et les batteries des centrales solaires dans les 5 nouveaux écovillages.	87 000	0	0	0	0	0	0	0	100 000	87 000	0	13 000			
Former les membres du CVS- Energie sur le fonctionnement, l'entretien et la maintenance des ouvrages	8 700	0	6 000	0	1 570	0	1 570	0	17 840	17 840	0	0			
Réaliser 5 forages positifs à grand débit équipés d'électropompes solaires	500 000	0	90 000	0	0	0	0	0	590 000	90 000	0	90 000			





**COMPOSANTE 3 : UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET CONSERVATION COMMUNAUTAIRE DES ECOSYSTEMES**

Organisation des concertations villageoises et inter-villageoises nécessaires à l'établissement d'une forêt communautaire villageoise et inter-villageoise couvrant environ 50 ha pour procurer des revenus durables et réduire les pressions des hommes et du bétail sur les ressources des AP	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000	0	0
Ouvrir et entretenir un total de 4.2 Km de pare-feu par village pour renforcer la lutte préventive contre les feux et la création inclusive d'emplois verts	7 800	0	8 000	0	8 000	0	8 000	0	8 200	0	32 000	0	32 000	32 000	0	0
Former des Volontaires Villageois pour servir d'Ecogardes de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles en collaboration avec les agents des AP	5 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000	0	8 000	5 200	0	2 800
Elaborer de façon participative une charte locale de bonne gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles de la FCV sur la base des règles traditionnelles pour chacun des 5 nouveaux écovillages.	3 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	5 000	3 800	0	1 200
Formation de 10 artisans locaux sur la fabrication de	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	5 000





Management de l'Unité de gestion du projet	0	0	18 000	10 000	18 000	10 000	102 000	54 000	30 000	18 000
Elaboration des PTA et préparation des différents rapports	0	0	0	5 000	0	5 000	15 000	0	15 000	0
Audits biennuels et Evaluations indépendante du projet	0	0	35 000	0	35 000	0	70 000	70 000	0	0
Locaux pour l'unité de coordination	2 000	0	2 000	0	2 000	0	8 000	8 000	0	0
Rencontres internationales sur l'environnement et le développement durable	0	0	10 000	7 000	10 000	10 000	67 000	30 000	27 000	10 000
<b>Total Gestion de projet</b>	<b>67 700</b>	<b>0</b>	<b>177 000</b>	<b>37 000</b>	<b>65 000</b>	<b>50 000</b>	<b>522 000</b>	<b>339 700</b>	<b>137 000</b>	<b>45 300</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>1 425 400</b>	<b>0</b>	<b>850 000</b>	<b>195 000</b>	<b>124 770</b>	<b>180 000</b>	<b>3 702 413</b>	<b>2 489 740</b>	<b>535 000</b>	<b>677 673</b>

## X. GESTION DES RISQUES

Conformément à l'article III de l'Accord d'assistance de base standard, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD sous la garde du partenaire d'exécution incombe au partenaire d'exécution. À cette fin, le partenaire d'exécution doit :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est réalisé ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié tel que requis ci-dessous sera considéré comme une violation des obligations du partenaire d'exécution dans le cadre de ce document de projet.

Le partenaire d'exécution accepte de déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun fonds du PNUD reçu en vertu du document de projet ne soit utilisé pour soutenir les personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD ne figurent pas sur la liste maintenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via [http://www.un.org/sc/committees/1267/aq\\_sanctions\\_list.shtml](http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml).

La durabilité sociale et environnementale sera renforcée grâce à l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).

Le partenaire d'exécution doit: (a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière compatible avec les normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme c) s'engager de manière constructive et opportune pour répondre aux préoccupations et aux plaintes soulevées par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes au projet soient informées et aient accès au mécanisme de responsabilisation.

Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi avec tout exercice d'évaluation des engagements liés au programme ou au projet ou du respect des normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, à l'information et à la documentation.

Le partenaire d'exécution prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou l'utilisation des fonds du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du Document de Projet, s'appliquent au Partenaire d'exécution: (a) Politique du PNUD sur la fraude et autres pratiques de corruption et (b) Lignes directrices du Bureau du PNUD. Le partenaire d'exécution accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante de ce document de projet et sont disponibles en ligne sur [www.undp.org](http://www.undp.org).

Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes sur tout aspect des projets et programmes du PNUD. Le partenaire d'exécution doit fournir son entière coopération, y compris en mettant à disposition le personnel, la documentation pertinente et en accordant l'accès aux locaux du partenaire d'exécution (et de ses consultants, responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à de telles et à des conditions raisonnables pouvant être requises aux fins d'une enquête. En cas de limitation de l'exécution de cette obligation, le PNUD consulte le partenaire d'exécution pour trouver une solution.

Les signataires de ce document de projet s'informeront rapidement entre eux en cas d'utilisation inappropriée de fonds ou d'allégations crédibles de fraude ou de corruption avec la confidentialité requise.

Lorsque le partenaire d'exécution apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude / corruption présumée, le partenaire d'exécution informera le représentant résident / chef de bureau du PNUD, qui informera rapidement le bureau du PNUD d'audit et d'enquête (OAI). Le Partenaire d'exécution doit fournir des mises à jour régulières au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI de l'état d'avancement de cette enquête et des actions qui s'y rapportent.

Le PNUD aura droit à un remboursement de la part du Partenaire d'exécution de tout fonds fourni qui a été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement qu'en accord avec les termes et conditions du Document de Projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire d'exécution en vertu du présent accord ou de tout autre accord.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire d'exécution convient que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités du présent document de projet, peuvent le partenaire d'exécution pour le recouvrement des fonds déterminés par le PNUD comme ayant été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement que conformément aux termes et conditions du document de projet.

Note: Le terme «Document de Projet» tel qu'utilisé dans cette clause sera réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du Document de Projet, y compris ceux avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-réceptaires.

Chaque contrat émis par le partenaire d'exécution dans le cadre du présent document de projet doit comprendre une clause stipulant qu'aucun frais, pourboire, rabais, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis en le lien avec le processus de sélection ou l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire d'exécution doit coopérer avec toutes les enquêtes et vérifications après paiement.

Si le PNUD demande aux autorités nationales compétentes de prendre des mesures juridiques appropriées en cas d'allégations d'actes répréhensibles liés au projet, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur ces actes et engagent des poursuites judiciaires appropriées contre toutes les personnes impliquées dans ces actes récupérer et restituer les fonds récupérés au PNUD.

Le Partenaire d'exécution veillera à ce que toutes les obligations énoncées dans cette section intitulée «Gestion des risques» soient transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réceptaire et que toutes les clauses de cette section intitulée «Clauses standard de gestion des risques» soient incluses, mutatis mutandis, dans tous les contrats de sous-traitance ou sous-contrats conclus dans le cadre du présent document de projet.

## Annexe1 : Social and Environmental Screening

The completed template, which constitutes the Social and Environmental Screening Report, must be included as an annex to the Project Document. Please refer to the Social and Environmental Screening Procedure and Toolkit for guidance on how to answer the 6 questions.

### Project Information

Project Information	
1. Project Title	Projet de Développement des Eco-Villages
2. Project Number	00115034
3. Location (Global/Region/Country)	Afrique, Togo, Préfectures des Lacs, de Haho, de Blikta, de la Binah et de Tandjouaré

### Part A. Integrating Overarching Principles to Strengthen Social and Environmental Sustainability

#### QUESTION 1: How Does the Project Integrate the Overarching Principles in order to Strengthen Social and Environmental Sustainability?

*Briefly describe in the space below how the Project mainstreams the human-rights based approach*

The project will increase resilience and stability of livelihoods under conditions of climate change, reduce exposure to health hazards induced by increased flooding associated to climate change. The communities will be better more informed and with the infrastructure in place adapting to the risks of droughts and floods: positive impacts are thus expected in terms of food security and more broadly from a population health point of view (reducing the spread of flood-related diseases in particular).

*Briefly describe in the space below how the Project is likely to improve gender equality and women's empowerment*

Fifty-two percent of direct beneficiaries of the project are female. The project will have a focus on promoting gender equality and the use of a community-based approach which will promote social equity and equality, their effective participation in skills-building activities will be included. Activities for the promotion of good practice, through the establishment of initiatives specifically focused on benefiting women a gender assessment and action plan will be developed during the full proposal stage. Activities under output 2 will be emphasized on reinforcing the capacities and leadership capabilities of women and other disadvantaged groups to address existing social disparities throughout trainings, awareness raising and advisory support.

*Briefly describe in the space below how the Project mainstreams environmental sustainability*

The activities proposed by the project are aimed at improving climate resilience and have significant environmental benefits in the target areas. Specifically, benefits include: attenuation of flood flows through increased soil-water retention and infiltration; soil conservation and reduction of erosion and sedimentation by restoring natural ecosystems and mobilizing local populations to support implementation of the activities – supports sustainability. The restoration of natural ecosystems will also contribute to a have a more favorable environment for the protection of biodiversity.

## Part B. Identifying and Managing Social and Environmental Risks

<p><b>QUESTION 2: What are the Potential Social and Environmental Risks?</b>  <i>Note: Describe briefly potential social and environmental risks identified in Attachment 1 – Risk Screening Checklist (based on any “Yes” responses). If no risks have been identified in Attachment 1 then note “No Risks Identified” and skip to Question 4 and Select “Low Risk”. Questions 5 and 6 not required for Low Risk Projects.</i></p>	<p><b>QUESTION 3: What is the level of significance of the potential social and environmental risks?</b>  <i>Note: Respond to Questions 4 and 5 below before proceeding to Question 6</i></p>	<p><b>QUESTION 6: What social and environmental assessment and management measures have been conducted and/or are required to address potential risks (for Risks with Moderate and High Significance)?</b></p>		
<p><b>Risk Description</b></p>	<p><b>Impact and Probability (1-5)</b></p>	<p><b>Significance (Low, Moderate, High)</b></p>	<p><b>Comments</b></p>	<p><i>Description of assessment and management measures as reflected in the Project design. If ESIA or SESA is required note that the assessment should consider all potential impacts and risks.</i></p>
<p>Risk 1: Perturbation des populations dans leurs activités et dans leur habitude par le démarrage des travaux liés au projet</p>	<p>I = 3 P = 2</p>	<p>Moderate</p>	<p>L'introduction des bonnes pratiques de gestion des terres, de l'agriculture nécessite un temps d'apprentissage au cours duquel les producteurs ne seront pas à leur plus grand potentiel. Ce qui pourrait ralentir leurs activités habituelles</p>	<p>Les activités des populations vont être perturbées par le démarrage des travaux liés au projet. L'attention des populations doit être attirée sur ces perturbations. Des séances d'information et de sensibilisation générale de la population doivent être faites pour les préparer à ces perturbations.</p> <p>L'information et la sensibilisation de la population se feront à travers les radios rurales locales et par des assises traditionnelles organisées par l'unité de projet, et les autres acteurs du projet tels que les ONGs locales.</p> <p>Les dispositions seront prises et les moyens adéquats seront utilisés pour favoriser un apprentissage rapide des producteurs pour limiter la durée de la transition vers l'adoption de nouvelles pratiques.</p>
<p>Risk 2: Perturbation de la production agricole par la réorganisation des producteurs autour des bonnes pratiques agricoles et de gestion des terres</p>	<p>I = 2 P = 2</p>	<p>Low</p>	<p>Les perturbations dans les habitudes des producteurs pourront impacter leur production.</p>	<p>Les populations locales ont l'agriculture comme principale activité économique. Une grande partie des cultures agro-économiques dont dépendent les conditions de vie, occupent les périmètres à aménager. L'aménagement des terres implique notamment l'arrêt des activités agricoles sur les terres situées dans la zone du projet.</p> <p>Les processus d'aménagement de terres vont donc inévitablement créer la désorganisation de la vie agro-économique des agriculteurs.</p> <p>Les dispositions seront prises pour assurer une transition assez courte de sorte que les producteurs adoptent rapidement les bonnes pratiques pour éviter ce impact.</p>
<p>Risk 3: Modification du relief, de la structure et de la texture des sols</p>	<p>I = 2 P = 2</p>	<p>Low</p>	<p>Le relief, la structure et la texture du sol seront modifiés lors de l'installation des systèmes de collecte d'eau pour l'irrigation et la lutte contre les</p>	<p>La structure du sol sera modifiée par l'immersion qui provoquera une "fonte" des agrégats et un tassement des horizons superficiels, qui, même après ressuyage, diminuera l'aération du sol et la pénétration des racines des végétaux, (cas des cultures sèches de contre-saison).</p> <p>Lors des travaux, les acteurs veilleront à n'utiliser que les superficies</p>

	I = 1 P = 1	Low	<p><b>inondations</b></p> <p>L'écosystème et la biodiversité pourraient être affectés par la construction de canaux, de réseau d'irrigation et d'assainissement, de pistes d'accès, de services et d'exploitation, les défrichements (débranchement) et autres activités agricoles.</p>	<p>strictement nécessaires et limiter le gaspillage, éviter une extraction anarchique et trop profonde des sols. Il sera également question de restaurer totalement la partie des zones d'emprunt ayant connu des prélèvements.</p> <p>Les travaux d'aménagement auront un effet direct destructeur sur la végétation. En effet, ils entraîneront en premier lieu l'abattage des arbres dans le périmètre et dans les zones d'emprunts et de carrières. Les opérations de débroussaillage et de planage des parcelles détruiront également une grande partie de la végétation herbacée, des buissons et des arbustes et arbres. Finalement, la mise en eau provoquera la mort de la végétation immergée non adaptée à l'inondation.</p> <p>La conduite des chantiers, du fait du bruit et du déplacement des engins troublera la quiétude de certains animaux. De même, l'installation des bases vies, campements provisoires et du parc de matériel de l'entreprise vont entraîner une destruction sélective de certains arbres, et par voie de conséquence, la destruction de certains gîtes et/ou habitats d'animaux.</p> <p>Lors de la réalisation des activités, il faudra éviter si possible et au maximum les habitats de la faune et les aires de biodiversité importante, interdire l'abattage et/ou la capture d'un animal sauvage. Il faudra éviter au maximum les sites pouvant abriter une variabilité importante de la faune et de la flore et sensibiliser les acteurs de sorte à signaler immédiatement toute capture ou abattage accidentel d'animaux sauvages.</p>
<p>Risk 4: Perturbation de l'écosystème local et de la biodiversité animale et végétale</p>	I = 1 P = 2	Low	<p>L'utilisation des engins pour les aménagements et l'introduction des éléments étrangers pourront entraîner des déversements accidentels de polluants de l'eau</p>	<p>Les eaux de surface étant le réceptacle de rejets polluants liquides ou solides provenant des chantiers et des villages : huiles usagées, rejet d'eaux de lessive, déchets solides divers, eaux usées du périmètre et excréta des travailleurs et des exploitants.</p> <p>Par le biais de l'infiltration des eaux de surface polluées, les eaux souterraines risquent également de voir leur qualité baissée.</p> <p>Le projet mettra tout en œuvre pour éviter les contacts des hydrocarbures avec les couches superficielles des sols, prendre toutes les dispositions utiles pour recueillir, stocker les huiles de vidange et les évacuer sans polluer le site et aménager une fosse étanche pour les déchets liquides.</p> <p>L'aménagement des terres à des fins agricoles et la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion durable des terres et les plantations nécessiteront des parcelles de terres. La terre appartenant aux collectivités, il faudra avoir leur adhésion pour la mise à disposition des terres à aménager. Les conditions d'exploitation peuvent varier selon les usages et l'organisation. Il faudra procéder aux levés parcellaires et à l'identification de tous les propriétaires terriens sur les sites du projet et octroyer des terres revenant à l'Etat en priorité aux anciens exploitants qui auraient perdu leurs</p>
<p>Risk 5: Pollution des eaux superficielles et souterraines</p>	I = 2 P = 3	Moderate	<p>Mise en œuvre de mesures de stabilisation, les plantations d'arbres sur 40 000 ha, la construction de systèmes de collecte des eaux de pluie et des eaux de rivière dans les zones stratégiques du bassin afin de réduire les risques d'inondation</p>	
<p>Risk 6: Modification du statut du foncier</p>				

		et de conserver l'eau pour l'agriculture à des fins d'irrigation nécessiteront des espaces fonciers.	champs sur le site du projet.
<b>QUESTION 4: What is the overall Project risk categorization?</b>			
<b>Select one (see SESP for guidance)</b>			<b>Comments</b>
Low Risk			<input checked="" type="checkbox"/>
Moderate Risk			<input type="checkbox"/>
High Risk			<input type="checkbox"/>
<b>QUESTION 5: Based on the identified risks and risk categorization, what requirements of the SES are relevant?</b>			
Check all that apply			
<i>Principle 1: Human Rights</i>			<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Principle 2: Gender Equality and Women's Empowerment</i>			<input type="checkbox"/>
<b>1. Biodiversity Conservation and Natural Resource Management</b>			<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2. Climate Change Mitigation and Adaptation</b>			<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3. Community Health, Safety and Working Conditions</b>			<input type="checkbox"/>
<b>4. Cultural Heritage</b>			<input type="checkbox"/>
<b>5. Displacement and Resettlement</b>			<input type="checkbox"/>
<b>6. Indigenous Peoples</b>			<input type="checkbox"/>
<b>7. Pollution Prevention and Resource Efficiency</b>			<input checked="" type="checkbox"/>
			Le projet pourrait avoir des impacts modérés sur le droit de propriété des terres par les populations dans la zone du projet
			Le projet mettra le focus sur les femmes et n'aura donc pas d'impact sur l'équité et l'égalité du genre
			Le projet pourrait avoir des impacts faibles sur la perturbation de l'écosystème local et de la biodiversité animale et végétale. Toutes les mesures seront prises pour réduire au strict minimum ces impacts en évitant les sites qui pourraient avoir une grande variabilité biologique.
			Le projet aura un faible impact sur les rejets susceptibles de polluer les eaux superficielles et souterraines
			N/A

<i>Signature</i>	<i>Date</i>	<i>Description</i>
QA Assessor		UNDP staff member responsible for the Project, typically a UNDP Programme Officer. Final signature confirms they have "checked" to ensure that the SESP is adequately conducted.
QA Approver		UNDP senior manager, typically the UNDP Deputy Country Director (DCD), Country Director (CD), Deputy Resident Representative (DRR), or Resident Representative (RR). The QA Approver cannot also be the QA Assessor. Final signature confirms they have "cleared" the SESP prior to submittal to the PAC.
PAC Chair		UNDP chair of the PAC. In some cases PAC Chair may also be the QA Approver. Final signature confirms that the SESP was considered as part of the project appraisal and considered in recommendations of the PAC.

## SESP Attachment 1. Social and Environmental Risk Screening Checklist

Checklist Potential Social and Environmental Risks		
Principles 1: Human Rights		Answer (Yes/No)
1.	Could the Project lead to adverse impacts on enjoyment of the human rights (civil, political, economic, social or cultural) of the affected population and particularly of marginalized groups?	No
2.	Is there a likelihood that the Project would have inequitable or discriminatory adverse impacts on affected populations, particularly people living in poverty or marginalized or excluded individuals or groups? <sup>4</sup>	No
3.	Could the Project potentially restrict availability, quality of and access to resources or basic services, in particular to marginalized individuals or groups?	Yes
4.	Is there a likelihood that the Project would exclude any potentially affected stakeholders, in particular marginalized groups, from fully participating in decisions that may affect them?	No
5.	Is there a risk that duty-bearers do not have the capacity to meet their obligations in the Project?	
6.	Is there a risk that rights-holders do not have the capacity to claim their rights?	No
7.	Have local communities or individuals, given the opportunity, raised human rights concerns regarding the Project during the stakeholder engagement process?	
8.	Is there a risk that the Project would exacerbate conflicts among and/or the risk of violence to project-affected communities and individuals?	No
Principle 2: Gender Equality and Women's Empowerment		
1.	Is there a likelihood that the proposed Project would have adverse impacts on gender equality and/or the situation of women and girls?	No
2.	Would the Project potentially reproduce discriminations against women based on gender, especially regarding participation in design and implementation or access to opportunities and benefits?	No
3.	Have women's groups/leaders raised gender equality concerns regarding the Project during the stakeholder engagement process and has this been included in the overall Project proposal and in the risk assessment?	No
4.	Would the Project potentially limit women's ability to use, develop and protect natural resources, taking into account different roles and positions of women and men in accessing environmental goods and services?  <i>For example, activities that could lead to natural resources degradation or depletion in communities who depend on these resources for their livelihoods and well being</i>	No
Principle 3: Environmental Sustainability: Screening questions regarding environmental risks are encompassed by the specific Standard-related questions below		

<sup>4</sup> Prohibited grounds of discrimination include race, ethnicity, gender, age, language, disability, sexual orientation, religion, political or other opinion, national or social or geographical origin, property, birth or other status including as an indigenous person or as a member of a minority. References to "women and men" or similar is understood to include women and men, boys and girls, and other groups discriminated against based on their gender identities, such as transgender people and transsexuals.

<b>Standard 1: Biodiversity Conservation and Sustainable Natural Resource Management</b>		
1.1	Would the Project potentially cause adverse impacts to habitats (e.g. modified, natural, and critical habitats) and/or ecosystems and ecosystem services?  <i>For example, through habitat loss, conversion or degradation, fragmentation, hydrological changes</i>	Yes
1.2	Are any Project activities proposed within or adjacent to critical habitats and/or environmentally sensitive areas, including legally protected areas (e.g. nature reserve, national park), areas proposed for protection, or recognized as such by authoritative sources and/or indigenous peoples or local communities?	No
1.3	Does the Project involve changes to the use of lands and resources that may have adverse impacts on habitats, ecosystems, and/or livelihoods? (Note: if restrictions and/or limitations of access to lands would apply, refer to Standard 5)	No
1.4	Would Project activities pose risks to endangered species?	No
1.5	Would the Project pose a risk of introducing invasive alien species?	No
1.6	Does the Project involve harvesting of natural forests, plantation development, or reforestation?	No
1.7	Does the Project involve the production and/or harvesting of fish populations or other aquatic species?	No
1.8	Does the Project involve significant extraction, diversion or containment of surface or ground water?  <i>For example, construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction</i>	Yes
1.9	Does the Project involve utilization of genetic resources? (e.g. collection and/or harvesting, commercial development)	No
1.10	Would the Project generate potential adverse transboundary or global environmental concerns?	No
1.11	Would the Project result in secondary or consequential development activities which could lead to adverse social and environmental effects, or would it generate cumulative impacts with other known existing or planned activities in the area?  <i>For example, a new road through forested lands will generate direct environmental and social impacts (e.g. felling of trees, earthworks, potential relocation of inhabitants). The new road may also facilitate encroachment on lands by illegal settlers or generate unplanned commercial development along the route, potentially in sensitive areas. These are indirect, secondary, or induced impacts that need to be considered. Also, if similar developments in the same forested area are planned, then cumulative impacts of multiple activities (even if not part of the same Project) need to be considered.</i>	No
<b>Standard 2: Climate Change Mitigation and Adaptation</b>		
2.1	Will the proposed Project result in significant <sup>5</sup> greenhouse gas emissions or may exacerbate climate change?	No
2.2	Would the potential outcomes of the Project be sensitive or vulnerable to potential impacts of climate change?	No
2.3	Is the proposed Project likely to directly or indirectly increase social and environmental vulnerability to climate change now or in the future (also known as maladaptive practices)?  <i>For example, changes to land use planning may encourage further development of floodplains, potentially increasing the population's vulnerability to climate change, specifically flooding</i>	No
<b>Standard 3: Community Health, Safety and Working Conditions</b>		

<sup>5</sup>In regards to CO<sub>2</sub>, 'significant emissions' corresponds generally to more than 25,000 tons per year (from both direct and indirect sources). [The Guidance Note on Climate Change Mitigation and Adaptation provides additional information on GHG emissions.]

3.1	Would elements of Project construction, operation, or decommissioning pose potential safety risks to local communities?	No
3.2	Would the Project pose potential risks to community health and safety due to the transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	No
3.3	Does the Project involve large-scale infrastructure development (e.g. dams, roads, buildings)?	No
3.4	Would failure of structural elements of the Project pose risks to communities? (e.g. collapse of buildings or infrastructure)	No
3.5	Would the proposed Project be susceptible to or lead to increased vulnerability to earthquakes, subsidence, landslides, erosion, flooding or extreme climatic conditions?	No
3.6	Would the Project result in potential increased health risks (e.g. from water-borne or other vector-borne diseases or communicable infections such as HIV/AIDS)?	No
3.7	Does the Project pose potential risks and vulnerabilities related to occupational health and safety due to physical, chemical, biological, and radiological hazards during Project construction, operation, or decommissioning?	No
3.8	Does the Project involve support for employment or livelihoods that may fail to comply with national and international labor standards (i.e. principles and standards of ILO fundamental conventions)?	No
3.9	Does the Project engage security personnel that may pose a potential risk to health and safety of communities and/or individuals (e.g. due to a lack of adequate training or accountability)?	No
<b>Standard 4: Cultural Heritage</b>		
4.1	Will the proposed Project result in interventions that would potentially adversely impact sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: Projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	No
4.2	Does the Project propose utilizing tangible and/or intangible forms of cultural heritage for commercial or other purposes?	No
<b>Standard 5: Displacement and Resettlement</b>		
5.1	Would the Project potentially involve temporary or permanent and full or partial physical displacement?	No
5.2	Would the Project possibly result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	No
5.3	Is there a risk that the Project would lead to forced evictions? <sup>6</sup>	No
5.4	Would the proposed Project possibly affect land tenure arrangements and/or community based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	No
<b>Standard 6: Indigenous Peoples</b>		
6.1	Are indigenous peoples present in the Project area (including Project area of influence)?	No
6.2	Is it likely that the Project or portions of the Project will be located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No

<sup>6</sup> Forced evictions include acts and/or omissions involving the coerced or involuntary displacement of individuals, groups, or communities from homes and/or lands and common property resources that were occupied or depended upon, thus eliminating the ability of an individual, group, or community to reside or work in a particular dwelling, residence, or location without the provision of, and access to, appropriate forms of legal or other protections.

6.3	<p>Would the proposed Project potentially affect the human rights, lands, natural resources, territories, and traditional livelihoods of indigenous peoples (regardless of whether indigenous peoples possess the legal titles to such areas, whether the Project is located within or outside of the lands and territories inhabited by the affected peoples, or whether the indigenous peoples are recognized as indigenous peoples by the country in question)?</p> <p><i>If the answer to the screening question 6.3 is "yes" the potential risk impacts are considered potentially severe and/or critical and the Project would be categorized as either Moderate or High Risk.</i></p>	No
6.4	Has there been an absence of culturally appropriate consultations carried out with the objective of achieving FPIC on matters that may affect the rights and interests, lands, resources, territories and traditional livelihoods of the indigenous peoples concerned?	No
6.5	Does the proposed Project involve the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No
6.6	Is there a potential for forced eviction or the whole or partial physical or economic displacement of indigenous peoples, including through access restrictions to lands, territories, and resources?	No
6.7	Would the Project adversely affect the development priorities of indigenous peoples as defined by them?	No
6.8	Would the Project potentially affect the physical and cultural survival of indigenous peoples?	No
6.9	Would the Project potentially affect the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	No
<b>Standard 7: Pollution Prevention and Resource Efficiency</b>		
7.1	Would the Project potentially result in the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	No
7.2	Would the proposed Project potentially result in the generation of waste (both hazardous and non-hazardous)?	Yes
7.3	<p>Will the proposed Project potentially involve the manufacture, trade, release, and/or use of hazardous chemicals and/or materials? Does the Project propose use of chemicals or materials subject to international bans or phase-outs?</p> <p><i>For example, DDT, PCBs and other chemicals listed in international conventions such as the Stockholm Conventions on Persistent Organic Pollutants or the Montreal Protocol</i></p>	No
7.4	Will the proposed Project involve the application of pesticides that may have a negative effect on the environment or human health?	No
7.5	Does the Project include activities that require significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	No